

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 2 DÉCEMBRE 2013

VOLUME 147

**NON-PUBLICATION**

**JEAN LAROSE et ROSA FANIZZI**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me PAUL CRÉPEAU,  
Me Isabelle Gilles

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du  
Québec des métiers de la construction  
(International)  
Me JONATHAN BOIVIN pour M. Louis-Pierre Lafortune  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me LAURENT THEMENS et Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds  
de solidarité  
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
LOUIS-PIERRE LAFORTUNE	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	7
DÉCISION	80
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU (suite)	81

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
109NP-1139 : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	24
109NP-1140.1 : [REDACTED]	26
109NP-1140.2 : [REDACTED] [REDACTED]	26
109NP-1141 : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	42
109NP-1142 : [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	45
109NP-1143 : [REDACTED] [REDACTED]	70

109NP-1144.1 :		83
109NP-1144.2 :	 	83
109NP-1145 :	    	99
109NP-1146.1 :		187
109NP-1146.2 :	 	187

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce deuxième (2ième)  
2 jour du mois de décembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bonjour, Monsieur Lafortune. Alors, on revient à  
8 vous.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Si vous voulez vous lever debout pour être  
11 assermenté, Monsieur.

12

13

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce deuxième (2ième)  
2 jour du mois de décembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 LOUIS-PIERRE LAFORTUNE, homme d'affaires

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Bonjour, Maître Crépeau.

12 (09:48:10)

13 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

14 Bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le  
15 Commissaire.

16 Q. **[1]** Bonjour, Monsieur Lafortune.

17 R. Bonjour.

18 Q. **[2]** Monsieur Lafortune, nous avons abordé  
19 différents sujets vendredi dernier. Maintenant, on  
20 va essayer peut-être de faire ça d'une façon un peu  
21 plus structurée. J'aimerais commencer en abordant  
22 qu'a eu monsieur Denis Vincent dans la transaction  
23 de la vente de Fortier Transfert chez Guay. Est-ce  
24 qu'à votre connaissance monsieur Vincent est  
25 intervenu dans cette transaction-là?

1 R. Oui.

2 Q. **[3]** À quel titre?

3 R. Monsieur Vincent, de ce que je comprenais,  
4 travaillait avec monsieur Baronet. Monsieur  
5 Baronet, pour le situer, c'est le président et  
6 unique actionnaire de Grues Guay. Et dans les  
7 représentations, dans les discussions ou les  
8 négociations, il représentait les intérêts de  
9 monsieur Baronet.

10 R. O.K. Et quand vous dites « de la façon dont je l'ai  
11 compris » pourquoi? Est-ce que parce que ce n'est  
12 pas clair ou ça n'a jamais été dit ouvertement quel  
13 était son rôle?

14 R. Non, c'est que... bien, les deux personnes avec qui  
15 les négo... négociations, pardon, avaient lieu, il  
16 y avait un vice-président de chez Guay qui était là  
17 depuis longtemps, mais Denis Vincent ne semblait  
18 pas être un employé de chez Guay en permanence,  
19 c'est pour ça.

20 Q. **[4]** Je comprends. Puis, là, on va se placer. Ces  
21 négociations-là se font... on sait que la vente va  
22 avoir lieu en octobre deux mille quatre (2004). Les  
23 négociations durent combien de temps avant qu'on en  
24 arrive à la conclusion de la vente?

25 R. Ah! Ça a été... il faut... il faut se remettre en



1 situation. Plus d'un an auparavant, Fortier  
2 Transfert avait regardé pour acheter les Grues  
3 Guay. Ça fait qu'on avait travaillé longtemps  
4 pendant l'année auparavant pour que Fortier achète  
5 Guay. Après ça, quand les négociations ont rompu,  
6 il y a eu quelques mois, je pense, qu'il y a rien  
7 eu. Après ça, on a reçu une offre d'achat de  
8 monsieur Baronet. Ça fait que ça a duré quelques  
9 semaines, deux... deux, trois mois tout au plus.

10 Q. **[5]** Et placez-nous. Monsieur Vincent, est-ce qu'il  
11 est... est-ce qu'il fait partie de la négociation  
12 au moment où vous ou Fortier tente d'acheter Guay  
13 ou il intervient juste dans la deuxième étape  
14 lorsque Guay achète Fortier?

15 R. Non, il était déjà là.

16 Q. **[6]** Il était déjà là.

17 R. Oui.

18 Q. **[7]** Et vous le voyez, vous dites comme représentant  
19 de monsieur Baronet?

20 R. Bien, oui.

21 Q. **[8]** O.K. Et vous dites qu'il y a aussi un vice-  
22 président à la table des négociations qui était?

23 R. Monsieur Gauvin.

24 Q. **[9]** Monsieur Gauvin.

25 R. Oui.

1 Q. **[10]** Et je sais que dans les mois et les années  
2 suivants, vous allez travailler avec... de près  
3 avec monsieur Baronet et avec monsieur Gauvin. Est-  
4 ce que... Savez-vous si après deux mille quatre  
5 (2004), au moment où vous arrivez à l'emploi chez  
6 Guay, monsieur Vincent travaille pour Guay?

7 R. Non. À ma connaissance, il travaille pas pour Guay.

8 Q. **[11]** O.K. Êtes-vous capable d'expliquer la nature  
9 de la relation, si vous la connaissez, qui existait  
10 en deux mille quatre (2004) entre monsieur Vincent  
11 et monsieur Baronet?

12 R. C'est dur à expliquer, mais ils semblaient proches.  
13 Ils parlaient souvent de voyage de pêche, de  
14 chasse, d'avion, toutes sortes de choses. Ça fait  
15 que ils semblaient proches.

16 Q. **[12]** Relation autant personnelle que  
17 professionnelle?

18 R. Je dirais que oui.

19 Q. **[13]** O.K. Maintenant, monsieur Vincent, dans cette  
20 transaction-là, est-ce que... est-ce qu'une  
21 commission lui a été payée dans la transaction  
22 Fortier vente à Guay?

23 R. À ma connaissance, bien, peut-être par monsieur  
24 Baronet, mais pas de ma part.

25 Q. **[14]** Pas de votre part. Est-ce que ça a été discuté

1 à la table de négociations ou avec... de quelques  
2 façons que ce soit avec Guay l'idée de payer une  
3 commission à monsieur Vincent?

4 R. Ça avait déjà été discuté, je pense, quand je  
5 voulais acheter Guay, mais par la suite, là, à la  
6 finale, là, non, c'est... il travaillait avec  
7 monsieur Baronet.

8 Q. **[15]** O.K. Alors, quand vous dites « ça avait déjà  
9 été discuté, » qui avait abordé cette question-là?

10 R. Je peux pas vous dire, probablement lui.

11 Q. **[16]** Probablement lui. Et vous souvenez-vous quelle  
12 était la nature de sa demande à ce moment-là?

13 R. Non.

14 Q. **[17]** Et si je vous disais que déjà dans  
15 l'évaluation - parce qu'au cours de la négociation,  
16 il est exact qu'il y a eu une évaluation qui a été  
17 faite par Pricewaterhouse aussi bien des actifs de  
18 Guay que des actifs de Fortier Transfert?

19 R. Oui, il y a eu ça à un moment donné, effectivement.

20 Q. **[18]** O.K. Et la... vous souvenez-vous si, dans le  
21 cadre de cette évaluation-là, on a même prévu les  
22 coûts d'une commission?

23 R. Oui, c'est probable.

24 Q. **[19]** O.K. Et peut-être, Madame Blanchette, je vous  
25 demanderais de nous montrer la pièce... c'est

1 l'onglet 4, c'est la pièce 103NP-1058 qui a été  
2 déposée par monsieur Payette. Non, ce n'est celle-  
3 là. Non. C'est... Je vous parle de... Je vous  
4 dis... bien dit l'onglet numéro 4? Oui. C'est ça?  
5 (09:54:29)

6 LA PRÉSIDENTE :  
7 C'est bien la pièce 103NP-1058.

8 Me PAUL CRÉPEAU :  
9 1058?

10 LA PRÉSIDENTE :  
11 C'est...

12 Me PAUL CRÉPEAU :  
13 Alors, pouvez-vous aller à l'onglet 4? J'ai peut-  
14 être mal noté le numéro de la pièce, là. Mais c'est  
15 vraiment l'onglet... Voilà.

16 Q. **[20]** Vous voyez, ce document est... Peut-être  
17 descendre, Madame Blanchette... Un document qui a  
18 été identifié lorsqu'il a été déposé, et vous me  
19 permettrez de corriger, si j'ai noté 1058, là, je  
20 retournerai à mes sources, c'est probablement 1059,  
21 mais je...

22 LA PRÉSIDENTE :  
23 C'est 1058. C'est ce qui est écrit sur le document.

24 Me PAUL CRÉPEAU :  
25 O.K. Excusez-moi.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Que nous avons.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Oui oui, 1058. Excusez-moi.

5 Q. **[21]** Alors, 1058, on voit...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Vous ne faites pas d'erreur.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Oui oui. Ça va. Moi aussi je viens de le revoir, et  
10 c'est marqué sur mon document.

11 Q. **[22]** Ce document-là, on a établi sa provenance dans  
12 l'évaluation de Pricewaterhouse, et on voit valeur  
13 de réalisation avant impôt, il y a douze millions  
14 (12 M), il y a des frais de transaction de deux  
15 cent cinquante mille (250 000), et une commission  
16 sur la vente de cinq cent mille (500 000). Au  
17 centre de la page. Voyez-vous ça, Monsieur?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[23]** O.K. Est-ce qu'il s'agit, ça, des frais, des,  
20 des... En fait, de la commission qui était prévue  
21 pour monsieur Denis Vincent?

22 R. C'est possible que ça avait été ce qui avait été  
23 discuté à un moment donné. Oui.

24 Q. **[24]** O.K. Et que dans les discussions, même avec le  
25 Fonds de solidarité - parce que le Fonds était un



1

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]







1

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■



1           commission, à votre connaissance, a été payée à  
2           monsieur Vincent?

3           R. Pas par... pas par nous.

4           Q. [31] O.K. Et qu'est-ce... qu'est-ce qui fait qu'à  
5           un moment donné, on a... alors qu'on aborde la  
6           question d'une commission de cinq cent mille  
7           dollars (500 000 \$) à Denis Vincent, à un moment  
8           donné on décide [REDACTED]

■ [REDACTED]

10          R. Je vous rappelle que dans le processus, j'avais  
11          fait... nous avons une offre d'achat Fortier  
12          transfert pour acheter les Grues Guay. Après ça  
13          Denis Vincent est resté impliqué dans le cadre  
14          d'une... d'un genre de fusion qui avait été  
15          évaluée. Ça fait qu'à ce moment-là, oui, on avait  
16          parlé, puis les deux parties, c'était  
17          l'entremetteur. Il faut comprendre, à l'époque,  
18          que, Guay et Fortier, on était... hostile. Puis on  
19          était en compétition au jour le jour, nos gens puis  
20          dans le marché, ça fait que c'était pas évident  
21          même de penser de travailler ensemble. J'étais  
22          persuadé que ça fonctionnerait jamais, les fusions,  
23          puis j'étais persuadé aussi que je travaillerais  
24          même pas là par la suite. Donc, à ce moment-là,  
25          oui, il y avait une commission qui avait été

1 discutée, qu'on aurait évaluée, ça fait qu'on avait  
2 mis un montant budgétaire là-dessus dans le cadre  
3 d'une fusion. Mais il faut comprendre qu'après il  
4 n'y a pas eu de fusion. J'ai été acheté et monsieur  
5 Vincent travaillait pour monsieur Baronet, il  
6 travaillait pas pour moi.

7 Q. **[32]** Mais vous avez employé le mot... et ça a été  
8 l'entremetteur, dites-vous, à ce moment-là, que  
9 monsieur Vincent a été celui qui a initié des  
10 discussions de l'achat par Guay de Fortier?

11 R. Non, c'est pas lui qui a appelé, c'est monsieur  
12 Baronet directement.

13 Q. **[33]** O.K.

14 R. Ou monsieur Gauvin mais c'était pas monsieur  
15 Vincent.

16 Q. **[34]** Et, je reviens, je sais que je vous ai posé la  
17 question, là, mais, à votre connaissance, savez-  
18 vous si une commission a été payée à monsieur  
19 Vincent?

20 R. Je peux pas répondre pour monsieur Baronet.

21 Q. **[35]** O.K. Est-ce que vous en avez discuté avec...  
22 puis là, je veux dire, avec vos amis à la FTQ  
23 Construction ou, encore, au Fonds de solidarité de  
24 cette question-là?

25 R. Oui, nous en avons discuté parce que c'est sûr que

1 monsieur Vincent faisait partie des négociations,  
2 je vous dirais, plus que monsieur Baronet. J'ai pas  
3 rencontré souvent monsieur Baronet dans ma vie  
4 avant que la transaction ait lieu. Ça fait que  
5 c'est sûr qu'on en avait parlé parce que c'est lui  
6 qui était autour de la table. Et, comme je peux  
7 dire, il a pas une carte d'affaires officielle de  
8 Guay, ça fait que ça... Oui, on a discuté.

9 Q. **[36]** Trouviez-vous, à ce moment-là, pendant les  
10 négociations, que son rôle était un peu mystérieux?  
11 Son rôle, là.

12 R. Le fait qu'il soit proche de monsieur Baronet, ça  
13 expliquait pour beaucoup, là. Il représentait les  
14 états de monsieur Baronet.

15 Q. **[37]** Est-ce qu'il... Il était proche de monsieur  
16 Baronet. Monsieur Vincent, est-ce qu'il est proche  
17 du Fonds de solidarité, en deux mille quatre  
18 (2004)?

19 R. Oui.

20 Q. **[38]** Est-ce qu'il vous le dit à la table des  
21 négociations qu'il est proche du Fonds de  
22 solidarité?

23 R. Oui.

24 Q. **[39]** Et je comprends que le Fonds de solidarité est  
25 aussi votre partenaire financier, vous, chez

1 Fortier transfert, c'est un actionnaire à la  
2 hauteur de trente pour cent (30 %) ?

3 R. Oui.

4 Q. **[40]** Est-ce que ça complique la négociation ?

5 R. Ça complique... oui.

6 Q. **[41]** Est-ce que vous avez tenté de tirer au clair,  
7 à savoir au nom de qui ou les intérêts de qui  
8 monsieur Vincent tentait de protéger dans  
9 discussions là ?

10 R. Oui, ça a toujours été clair qu'il travaillait pour  
11 monsieur Baronet, là, ça c'est...

12 Q. **[42]** Puis est-ce qu'il travaillait pour lui-même,  
13 pour sa commission ?

14 R. Ah! bien, il a le droit de gagner sa vie,  
15 j'imagine, là. Ça c'est... c'est sûr mais il  
16 représentait monsieur Baronet mais... j'imagine  
17 qu'il avait un intérêt là-dedans.

18 Q. **[43]** O.K. Je vais vous demander madame  
19 Blanchette...

20 LA GREFFIÈRE :

21 Est-ce que vous déposez la...

22

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24

■

1 [REDACTED]  
■  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

17 Je voudrais aller à l'onglet 6, Madame Blanchette.  
18 Q. [44] Et je vais vous demander d'écouter, il y aura  
19 deux... ou trois communiqués... trois écoutes  
20 électroniques qui vont être produites une à la  
21 suite de l'autre. Je vais vous demander de les  
22 écouter et je vais vous les faire commenter par la  
23 suite. C'est toujours sur la question de la  
24 commission. Alors, l'onglet 6, la pièce 108P-1116,  
25 qui a été déposée par monsieur Comeau.



1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[45]** Je fais rien que vous demander, reconnaissez-  
5 vous les voix Monsieur...

6 R. Je connais ni Michel Arsenault ni Gilles Audet, je  
7 crois, là, je les connais pas personnellement.

8 Q. **[46]** Vous les connaissez pas? O.K.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[47]** Mais la question n'était pas celle-là.

11 R. Je m'excuse.

12 Q. **[48]** Est-ce que vous reconnaissez leur...

13 R. Les voix?

14 Q. **[49]** Oui. Vous leur avez déjà parlé.

15 R. Non, je pense pas.

16 Q. **[50]** Vous avez jamais parlé à monsieur Arsenault?

17 R. Non, je crois pas, sinon une banalité « Bonjour »  
18 mais non.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[51]** O.K.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[52]** O.K. Ni à monsieur, à son conseiller, monsieur  
23 Gilles Audet?

24 R. À ma connaissance, non, je les replacerais pas  
25 s'ils seraient ici monsieur Audet. L'autre plus,

1           parce qu'il est médiatisé mais non, je les connais  
2           pas.

3           Q. **[53]** O.K.

4           Me PAUL CRÉPEAU :

5           Q. **[54]** O.K. Alors prenez pour acquis pour les fins de  
6           la discussion qu'il s'agit d'une conversation entre  
7           monsieur Arsenault et Audet le dix-sept (17) mars à  
8           dix-huit heures sept (18 h 07). On voit bien que  
9           c'est un message vocal. On va aller à la pièce  
10          suivante, l'onglet 7. Il s'agit encore d'une  
11          conversation et je vous indique qu'elle sera entre  
12          monsieur Michel Arsenault et monsieur Yvon Bolduc  
13          le dix-neuf (19) mars.

14          LA GREFFIÈRE :

15          Ça sera la pièce 1140.1 et 1140.2.

16          Me PAUL CRÉPEAU :

17          Q. **[55]** Oui, c'est exact, celle-là a pas été produite.

18

19          109NP-1140.1 :       Écoute électronique 08-0459 03532

20

21          109NP-1140.2 :       Transcription de l'écoute  
22                               électronique 08-0459 03532

23

24          LA GREFFIÈRE :

25          L'onglet 7?

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui. Non, c'est l'onglet 7.

3 LA GREFFIÈRE :

4 O.K.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Ça va?

7 LA GREFFIÈRE :

8 Oui. Alors donc ça sera...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 1140.1 pour l'audio, .2 pour la transcription.

11 LA GREFFIÈRE :

12 O.K.

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. [56] Merci. Et la dernière qui sera la pièce, c'est

18 l'onglet 8 Madame Blanchette, la pièce est déjà

19 déposée sous 108P-1121 par monsieur Comeau, et je

20 vous indique, Monsieur Lafortune, que c'est une

21 conversation entre monsieur Arsenault et Yvon

22 Bolduc, les mêmes interlocuteurs qu'on vient

23 d'entendre, le vingt-cinq (25) mars, une semaine

24 plus tard. C'est pas celle-là Madame Blanchette.

25

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 (10:21:26)

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [57] Monsieur Lafortune, trois conversations où on  
6 entend parler... O.K. Trois conversations où on  
7 entend des gens du... de la FTQ et du Fonds  
8 s'inquiéter de la présence de Denis Vincent dans  
9 les deals, entre autres celui chez Fortier  
10 Transfert, puis on dit c'est un courtier. Hein?  
11 Puis on... on ne semble pas fier de lui. C'est  
12 l'interprétation personnelle que j'en fais. Est-ce  
13 qu'il a agi comme courtier dans la transaction  
14 Fortier et Guay? Est-ce que c'est lui qui a amené  
15 l'idée de... que, entre autres, au départ. Fortier  
16 Transfert achète Guay?

17 R. Non. On avait déjà ça comme idée, d'acheter, là,  
18 que Fortier achète Guay, puis on en avait déjà  
19 parlé avec le Fonds. Ça c'est... C'est pas lui,  
20 puis c'est pas lui non plus qui a rappelé après.  
21 Mais c'est vrai qu'il agissait comme courtier. Il  
22 était autour de la table, puis il représentait les  
23 intérêts de monsieur Baronet.

24 Q. [58] Bon, les intérêts de monsieur Baronet, mais  
25 pas nécessairement vos intérêts. Il n'était pas

1 neutre là-dedans, là?

2 R. Pas les miens, non, non, c'est clair, là.

3 Q. **[59]** O.K. Monsieur Vincent, est-ce que c'est la  
4 première fois que vous faites affaire avec lui à ce  
5 moment-là?

6 R. Oui.

7 Q. **[60]** En... on se place deux mille trois (2003),  
8 deux mille quatre (2004), là, dans les  
9 négociations, avant et au moment de la vente?

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[61]** Vous ne connaissiez pas ce bonhomme-là avant?

12 R. Non.

13 Q. **[62]** Quand vous êtes... quand il est arrivé dans la  
14 négociation, vous êtes-vous intéressé à savoir qui  
15 il était, quel était... bien, en fait, son mandat,  
16 on en a parlé un peu, mais quels étaient ses  
17 talents mais pourquoi il était à la table des  
18 négociations?

19 R. Bien, il semblait proche de monsieur Baronet puis  
20 il représentait les intérêts de monsieur Baronet.  
21 Puis, effectivement, là, c'est un gars qui est fort  
22 pour faire du « name dropping », là, puis c'est sûr  
23 qu'à l'entendre, il connaissait tout le monde  
24 puis...

25 Q. **[63]** O.K.

1 R. Il est arrivé autour de la table pour négocier, ça  
2 fait que c'était lui qui était là, c'était correct.

3 Q. **[64]** O.K.

4 (10:23:22)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Juste avant que vous poursuiviez, Maître Crépeau.  
7 Je voudrais juste dire aux personnes qui sont dans  
8 la salle, qui ne sont ni parties ni intervenants  
9 mais qui sont assis à l'arrière, dans le public,  
10 que comme c'est... le témoignage qui se déroule est  
11 sous ordonnance de non-publication, vous ne pouvez  
12 pas publier, d'aucune façon, ce qui se dit ici  
13 quand on est en ordonnance de non-publication.  
14 Donc, notamment les twitters, là, et toutes autres  
15 formes de médias sociaux, vous ne pouvez pas  
16 envoyer de l'information sur aucun médial social.  
17 Merci.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[65]** Et, pour peut-être terminer cette ligne de  
20 questions là, dans la décision sur le prix final,  
21 l'entente entre Guay et Fortier transfert, savez-  
22 vous... avez-vous appris de qui que ce soit, que ce  
23 soit monsieur Baronet ou d'autres personnes, si à  
24 même le produit de la vente il y avait une  
25 commission prévue pour Denis Vincent?

1 R. Il y a pas eu de commission prévue pour Denis  
2 Vincent à ma connaissance, mais je présume que  
3 monsieur Baronet, là... mais il me l'a jamais dit.

4 Q. **[66]** Il vous l'a jamais dit, vous avez pas posé la  
5 question?

6 R. Il faut comprendre que, dans le contexte, Denis  
7 Vincent, ça a jamais été mon ami, il a toujours été  
8 là pour négocier dans la partie opposée. Et même  
9 quand il y a eu la transaction après, que Guay a  
10 acheté puis que, finalement, j'ai travaillé là,  
11 j'ai jamais... j'ai peut-être recroisé une fois ou  
12 deux Denis Vincent puis c'est un sujet qui était  
13 plutôt... on n'en parlait pas. C'est un ami à  
14 monsieur Baronet mais pas le mien.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[67]** Vous dites que c'était un sujet plutôt quoi?

17 R. C'est un sujet qu'on évitait parce qu'on a pas  
18 beaucoup d'affinités monsieur Vincent et moi.

19 Q. **[68]** Pourquoi?

20 R. Bien, c'est pas quelqu'un que j'aime travailler  
21 avec, de la façon qu'il amène les « deals », de la  
22 façon qu'il négocie, c'est pas...

23 Q. **[69]** Pourquoi?

24 R. Bien, pourquoi? Il y a des gens qu'on a moins  
25 d'affinités...

1 Q. [70] Non, non, je comprends ça mais vous dites...

2 R. ... puis il y a toujours, tu sais, de l'autre  
3 côté...

4 Q. [71] Je comprends ça, Monsieur Lafortune.

5 R. Excusez.

6 Q. [72] Mais c'est parce que vous dites : « Je  
7 n'aimais pas sa façon de négocier. » Alors, quelle  
8 était sa façon de négocier que vous n'aimiez pas?

9 R. C'est toujours... je pense que ça le reprend bien.  
10 Quand il y a quelqu'un qui est autour de la table  
11 puis c'est pas quelqu'un qui opère les entreprises  
12 ou c'est pas quelqu'un qui... qui crée de la  
13 valeur, qui a des employés puis il dit puis il  
14 suggère un peu comme diriger la business, j'aime  
15 pas vraiment ça.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. [73] Vous vous entendez pas au point de vue gestion  
18 et de la négociation. Mais je comprends que vous  
19 nous dites aussi que vous n'avez pas refait affaire  
20 avec lui par la suite?

21 R. Non, j'ai fait affaire avec lui par la suite à la  
22 transaction mais, après la transaction, là, un an  
23 après, tout ça, là, c'est pas quelqu'un que je  
24 côtoie, non.

25 Q. [74] O.K. C'est pas quelqu'un que vous avez revu



1 dans les dernières années non plus?

2 R. Bien, je l'ai croisé, là, comme ça mais pas...

3 Q. [75] O.K.

4 R. Pourquoi? Excusez.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. [76] Mais pas quoi? Vous dites : « Je l'ai recroisé  
7 par la suite »...

8 R. Non, mais jamais travaillé avec, jamais fait de  
9 projet...

10 Q. [77] O.K.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [78] On y reviendra un peu plus tard sur... dans  
13 une autre ligne de questions. Pour le moment je  
14 vais aborder quelque chose, on va reculer dans le  
15 temps, chez Fortier transfert, et je vous pose la  
16 question : Est-ce que l'entreprise Fortier  
17 transfert a déjà eu recours à de la fausse  
18 facturation pour générer des sommes de montants...  
19 des sommes comptant?

20 R. On a eu... j'ai des factures, à un moment donné,  
21 que les intrants m'ont été refusés par Revenu  
22 Québec, en TPS, TVQ, et on est allés en  
23 contestation là-dessus puis on a eu un règlement.  
24 Mais sans aucune admission. Jamais fait de fausse  
25 facturation mais Revenu Québec a présumé ça.

1 Q. **[79]** O.K. Et on va laisser... parce que le débat  
2 avec Revenu Québec ne me préoccupe pas et c'est  
3 celui de... qui n'a pas d'affaire ici mais la  
4 question est claire : est-ce que...

5 R. Que?

6 Q. **[80]** ... Fortier Transfert a eu recours à des  
7 services de fausse facturation pour générer de  
8 l'argent comptant au sein de l'entreprise?

9 R. J'ai déjà eu, oui, un peu d'argent comptant avec la  
10 facturation.

11 Q. **[81]** Avec de la fausse facturation.

12 R. Oui.

13 Q. **[82]** Et ça, c'est à la période, vous êtes chez  
14 Fortier Transfert?

15 R. Oui.

16 Q. **[83]** O.K. On va... Vous allez nous aider, vous  
17 allez nous dire avec, quelles étaient les  
18 entreprises, le nom des entreprises  
19 accommodatrices, c'est-à-dire celles qui ont fourni  
20 des fausses factures à Fortier Transfert.

21 (10:28:22)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[84]** Allez-y.

24 R. Pardon. Je pensais que, excusez.

25 Q. **[85]** Non. Quelles sont les compagnies qui

1           fournissaient des fausses factures à Fortier

2           Transfert?

3           R. Je m'en rappelle pas du nom par exemple.

4           Q. **[86]** C'est certainement quelque chose à laquelle  
5           vous avez dû réfléchir.

6           R. Oui, j'ai eu des factures qui m'ont été démontrées.  
7           J'en avais, je n'ai eu un peu de chez, il me semble  
8           ça s'appelait Grue Intermodal.

9           Q. **[87]** Grue?

10          R. Moderne ou Intermodal.

11          Me PAUL CRÉPEAU :

12          Q. **[88]** O.K. Grue Moderne, je vous le propose.

13          R. Oui.

14          Q. **[89]** O.K. D'autres noms d'entreprises comme ça?  
15          Voulez-vous que je vous en propose?

16          R. Oui.

17          Q. **[90]** Construction Nordair, une dizaine de factures.

18          R. Nordair a travaillé pour moi.

19          Q. **[91]** A travaillé?

20          R. Oui.

21          Q. **[92]** Mais c'est pas ça que je vous pose.

22          R. Oui, oui.

23          Q. **[93]** O.K. Je vous pose : est-ce que Construction  
24          Nordair vous a fourni des fausses factures, des  
25          factures d'accommodation afin de, autrement dit,

1 pas de travail, vous donnez un chèque et l'argent  
2 comptant vous revient.

3 R. Non. Pas, pas de travail mais ils m'ont déjà donné  
4 de l'argent comptant, oui.

5 Q. **[94]** De l'argent comptant. Il y avait une partie de  
6 la facture qui était fictive?

7 R. Oui.

8 Q. **[95]** O.K. Et...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[96]** Donc quand il y a une partie de la facturation  
11 qui est fictive, ça veut dire pas de travail mais  
12 on vous donne de l'argent.

13 R. Non, mais une grande partie c'était des travaux,  
14 c'était peut-être un petit peu gonflé.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. **[97]** On va peut-être regarder justement quand vous  
17 avez, en fait, on va traiter des factures puis  
18 après ça on regardera pourquoi vous avez fait cette  
19 fausse facturation-là. Comme vous dites « Chez  
20 Nordair, des fois ils nous ont donné du travail,  
21 c'était gonflé un peu. ». Est-ce qu'on pouvait  
22 avoir des fausses factures aussi en matière de  
23 vente de matériel roulant chez Fortier Transfert?  
24 Je vends à Fortier Transfert une grue puis il y en  
25 n'a pas de vente de grue.

1 R. Non.

2 Q. **[98]** Non? C'était uniquement lorsqu'il y avait des  
3 travaux, du temps d'employés?

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[99]** O.K. Si je vous parle de... Vous nous avez  
6 parlé tantôt de Grue, bon, chez Moderne, avez-vous  
7 une idée si je vous disais une dizaine de factures  
8 pour un montant de deux cent quatre-vingt-quinze  
9 mille dollars (295 000 \$) entre le mois d'octobre  
10 deux mille deux (2002) et le mois de mai deux mille  
11 trois (2003), est-ce que ça se tient ça, à peu  
12 près?

13 R. Des factures de quoi?

14 Q. **[100]** Des factures qui ont été envoyées chez, de,  
15 produites par Construction Nordair, envoyées à  
16 Fortier.

17 R. Oui.

18 Q. **[101]** Des fausses factures.

19 R. Non, non. Nordair travaillait pour nous, il faisait  
20 des frais de représentation puis il me fournissait  
21 des transports.

22 Q. **[102]** O.K. Mais...

23 R. Il me semble.

24 Q. **[103]** Mais est-ce que toutes les factures de  
25 Nordair étaient exactes, conformes aux travaux

1 faits ou elles ont été, certaines ont été...

2 R. Non, non, j'en ai un petit peu qui ont été  
3 gonflées.

4 Q. **[104]** Un petit peu. Vous avez parlé de Grue  
5 Moderne. Si je vous parle d'une vingtaine, excusez-  
6 moi, plus que ça, je vais essayer d'être précis,  
7 une trentaine ou une quarantaine, une trentaine de  
8 factures entre le mois de février deux mille trois  
9 (2003) et deux mille quatre (2004), octobre deux  
10 mille quatre (2004) pour un montant total de trois  
11 cent, excusez-moi, pour un montant total de sept  
12 cent quatorze mille dollars (714 000 \$) et que ces  
13 factures-là sont toutes des factures  
14 d'accommodation.

15 R. Absolument pas.

16 Q. **[105]** Absolument pas?

17 R. Non.

18 Q. **[106]** Alors quand Grue Moderne vous produisait des  
19 factures, il y avait des travaux qui étaient faits?

20 R. Absolument.

21 Q. **[107]** Si je vous disais, on va peut-être aller à  
22 l'onglet, vous allez me permettre, l'onglet 11,  
23 Madame Blanchette. On a huit factures dans l'onglet  
24 11, les factures portent les numéros en haut à  
25 droite, le 2, 11, 13, bon juste la dernière qui va

1 être le numéro 93, qui est au vingt et un (21)  
2 février deux mille quatre (2004). On regarde la  
3 première, la numéro 2, qui est du six (6) janvier  
4 deux mille trois (2003). Entre autres, on a une  
5 vente d'une grue Grove TM250 pour vingt et un mille  
6 dollars (21 000 \$).

7 R. Oui.

8 Q. **[108]** Est-ce qu'il y a eu une vente? Elle s'est  
9 faite cette vente-là?

10 R. Oui.

11 Q. **[109]** Si je vous disais que Grue Moderne n'avait  
12 aucun matériel roulant à son nom? Il n'en avait pas  
13 de grues? C'est-tu possible, ça?

14 R. Oui, c'est possible.

15 Q. **[110]** O.K. Mais ils vous ont vendu une grue?

16 R. Oui.

17 Q. **[111]** Ils vous ont vendu une grue alors qu'ils n'en  
18 ont pas, elle n'est pas à leur nom et vous l'avez  
19 achetée?

20 R. Effectivement.

21 Q. **[112]** O.K. Expliquez-nous ça.

22 R. Bien, ce qui arrive, c'est que le propriétaire de  
23 Grue Moderne il a travaillé pour moi pendant des  
24 années, cinq, six, sept ans à temps plein. Ce  
25 monsieur-là avait une compagnie de grues, Grue

1 Moderne, qui a eu d'autres noms aussi, qui a été  
2 saisi, qui a eu des difficultés financières, mais  
3 il avait encore beaucoup d'équipements. Je ne vous  
4 dis pas que c'était une grue neuve puis que c'était  
5 parfait, là, mais à vingt mille piastres  
6 (20 000 \$), là, c'est pour des pièces puis  
7 effectivement, pendant des années il avait  
8 plusieurs pièces d'équipements, des vieilles grues  
9 puis il a travaillé pour moi tous les jours.

10 Q. **[113]** Ce... vous dites le propriétaire, alors qui  
11 était-il, cette personne-là qui était propriétaire?

12 R. Bien la personne, moi, c'était Robert Fournier.

13 Q. **[114]** Monsieur Robert Fournier?

14 R. Oui.

15 Q. **[115]** Monsieur Robert Fournier et son fils Patrick?

16 R. Oui.

17 Q. **[116]** O.K. Alors ces gens-là, c'est eux autres qui  
18 opèrent la compagnie Grue Moderne. Savez-vous où  
19 est-ce qu'il encaissait les chèques que vous  
20 faisiez chez Fortier Transfert?

21 R. Je l'ai su par la suite parce que je ne vérifiais  
22 pas à cette époque-là, mais à cause de Revenu  
23 Québec, j'ai vérifié, dans un centre  
24 d'encaissement.

25 Q. **[117]** Centre d'encaissement Insta-Chèques Gestion



1 Malgraf, mais ce n'était pas encaissé à la banque?

2 R. Non.

3 Q. **[118]** O.K. Si je vous disais que monsieur Fournier  
4 est un administrateur de plusieurs compagnies et

5 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

8 R. Je l'ai pas revu depuis longtemps qu'il a eu  
9 plusieurs entreprises, peut-être, mais je l'ai pas  
10 revu depuis bien longtemps.

11 Q. **[119]** O.K. Alors vous dites que chez... mais vous  
12 nous avez dit tantôt que chez Grue Moderne, il y a  
13 eu un peu de fausse facturation?

14 R. Oui, il a monté un petit peu les factures des fois.

15 Q. **[120]** Un petit peu?

16 R. Oui.

17 Q. **[121]** Dans quel ordre à peu près?

18 R. Dix pour cent (10%).

19 Q. **[122]** Dix pour cent (10%) sur l'ensemble de sa  
20 facturation?

21 R. Non, peut-être pas sur l'ensemble, non, non, non.

22 Q. **[123]** O.K. Les Construction du Riche Lieu?

23 R. Oui.

24 Q. **[124]** Ça vous dit de quoi, ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[125]** Est-ce qu'il y a eu de la fausse facturation  
2 faite avec l'entre... via l'entreprise Les  
3 Constructions Riche Lieu?

4 R. J'ai fait affaire avec Riche Lieu, mais je me  
5 rappelle pas c'est quoi exactement que j'ai fait  
6 là.

7 Q. **[126]** O.K. Vous avez fait affaire. Il y a eu des  
8 affaires?

9 R. Il me semble que oui.

10 Q. **[127]** On va juste prendre une petite seconde...

11 LA GREFFIÈRE :

12 Est-ce que vous déposez l'onglet 11?

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Oui, oui, s'il vous plaît.

15 LA GREFFIÈRE :

16 1141.

17

18 109NP-1141 : Lot de fausse factures émises par

19 Moderne Grues entre janvier 2003 et

20 février 2004

21

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Merci, 1141.

24 Q. **[128]** Riche Lieu, on va aller voir... O.K. Est-ce  
25 que... avec qui vous avez fait affaire chez

1 Richelieu?

2 R. Je me rappelle pas.

3 Q. **[129]** Vous vous souvenez pas le nom?

4 R. Non.

5 Q. **[130]** Si je vous disais que vous avez facturé...

6 vous avez reçu pour deux cent soixante mille  
7 dollars (260 000 \$) de factures, vous là, c'est  
8 Fortier Transfert...

9 R. Hum hum.

10 Q. **[131]** ... dans la période allant du mois de mai  
11 deux mille trois (2003) au mois d'août deux mille  
12 trois (2003)? Il y en a un petit peu en deux mille  
13 quatre aussi.

14 R. Hum hum.

15 Q. **[132]** C'est quand même un fournisseur important  
16 pour deux cent soixante mille dollars (260 000 \$),  
17 une douzaine, une quinzaine de factures?

18 R. Oui.

19 Q. **[133]** Puis vous vous souvenez pas du nom de  
20 l'entreprise?

21 R. Non.

22 Q. **[134]** Quel genre de services elle vous a fournis  
23 chez Riche Lieu?

24 R. Je me demande si c'était pas les bureaux qui  
25 avaient été refaits quand on a déménagé.

1 Q. **[135]** O.K. Et vous vous souvenez pas du tout du  
2 nom, si je vous suggère un nom, monsieur  
3 Bellavance?

4 R. Non, ça me dit rien.

5 Q. **[136]** Ça vous dit rien? Bon. Ils vous fournissaient  
6 des employés, c'est exact? Ils ont fait des travaux  
7 chez vous?

8 R. Oui, c'est des travaux.

9 Q. **[137]** O.K. Une dernière, les Gestions AJ?

10 R. Oui.

11 Q. **[138]** Ça vous dit quelque chose, ça?

12 R. Oui.

13 Q. **[139]** Cette entreprise-là, je vous parle d'une  
14 quinze... quatorze (14), quinze (15) factures  
15 allant de deux mille trois (2003) à deux mille  
16 quatre (2004)?

17 R. Oui.

18 Q. **[140]** On va juste les regarder si vous me  
19 permettez. Regardez à l'onglet 10, s'il vous plaît.

20 LA GREFFIÈRE :

21 1142?

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Oui.

24 (10:37:26)

25

1 109NP-1142 : Lot de fausses factures émises par Les  
2 Gestions A.J. entre octobre 2003 et  
3 novembre 2004  
4

5 Alors, on a une dizaine de factures pour Gestions  
6 A.J. Et peut-être, Madame Blanchette, faites rien  
7 que tourner les pages pour juste garder le haut de  
8 la page à chaque fois. On voit, la première,  
9 quatorze (14) octobre deux mille trois (2003) et  
10 regardez le logo Gestions A.J. qu'on vient de voir.  
11 La deuxième va nous amener le vingt-neuf (29)  
12 octobre, regardez que le logo vient de changer un  
13 petit peu, avez-vous remarqué? Douze (12) janvier  
14 deux mille quatre (2004); suivante, trente (30)  
15 janvier deux mille quatre (2004); deux (2) février;  
16 neuf (9) février deux mille quatre (2004); huit (8)  
17 mars. Alors, on voit à peu près une facture par  
18 mois chez Gestions A.J. et avez-vous besoin de  
19 regarder? Je peux vous dire qu'on voit :

20 Location de grues, chantier Shell,  
21 Montréal

22 toutes des factures, là, qui vont, écoutez, de  
23 trente-sept mille (37 000 \$), trente-deux mille  
24 (32 000 \$), vingt-cinq mille (25 000 \$), onze mille  
25 (11 000 \$), sept mille dollars (7 000 \$),

1 cinquante-sept mille dollars (57 000 \$). Est-ce que  
2 ce sont des factures d'accommodation?

3 R. Oui, il y en a une partie.

4 Q. **[141]** Il y en a une partie. Est-ce que... qu'est-ce  
5 qui est... quelle partie est... qui est de  
6 l'accommodation là-dedans?

7 R. Bien, il y a un pourcentage, là, peut-être un dix  
8 pour cent (10 %) aussi.

9 Q. **[142]** Oui?

10 R. Oui.

11 Q. **[143]** C'était sur quelle partie? Où est-ce qu'on  
12 allait le chercher le dix pour cent (10 %)?

13 R. Je suis pas capable de vous répondre, là.

14 Q. **[144]** O.K. Les... avec qui vous faisiez affaires  
15 chez Ges...

16 R. Honnêtement, je me rappelle pas.

17 Q. **[145]** O.K. Faisiez-vous... Puis est-ce que c'est  
18 une entreprise légitime qui existait ça, Gestions  
19 A.J.?

20 R. Je peux pas vous dire, je le sais pas.

21 Q. **[146]** Mais, s'ils vous fournissaient une... Comment  
22 vous faisiez pour avoir ces factures-là?

23 R. Bien, non, mais c'est sûr, ils amenaient des  
24 factures parce que je louais aussi des grues, là,  
25 là-bas il y a des boom trucks là-dedans...

1 Q. **[147]** Oui.

2 R. ... qui m'étaient loués, puis... Mais, honnêtement,  
3 je me rappelle pas.

4 Q. **[148]** Si je vous dis que Gestions A.J. a aucun  
5 véhicule enregistré à son nom?

6 R. Mais, ça, ça arrive. Ça arrive parce que quand on  
7 prend un broker, moi, souvent j'ai loué des  
8 équipements que j'avais pas en ma possession aussi,  
9 là. Ça arrive, là. Quand quelqu'un prend des  
10 équipements, on les prend, puis on les reloue. Ça  
11 fait que, ça, c'est... ça arrive fréquemment ça.

12 Q. **[149]** Fréquemment. Est-ce que on vous louait aussi  
13 des fois des grues opérées par du personnel?

14 R. Non.

15 Q. **[150]** Non. Jamais?

16 R. Non.

17 Q. **[151]** Regardez la facture du huit (8) mars, c'est  
18 la numéro 2493 justement...

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[152]** ... sept mille deux cent cinquante-six  
21 (7 256 \$) :

22 Location de grues et main-d'oeuvre  
23 pour février 2004

24 bon.

25 R. C'est ça, c'est ça qui est inexact.

1 Q. **[153]** Qu'est-ce qui était inexact?

2 R. La main-d'oeuvre.

3 Q. **[154]** O.K. Puis justement, vous n'avez pas, vous,  
4 déclaré cette main-d'oeuvre-là aux organismes  
5 gouvernementaux, CCQ, CSST?

6 R. Ah! Non, non, c'est deux choses différentes, là.  
7 Les employés qui travaillaient chez nous étaient  
8 déclarés CCQ, CSST.

9 Q. **[155]** Chez vous. Ça, je comprends.

10 R. Ça, c'est sûr.

11 Q. **[156]** Mais, ces employés-là qui sont mentionnés,  
12 là, main-d'oeuvre pour février deux mille quatre  
13 (2004)?

14 R. Hum, hum. Oui.

15 Q. **[157]** O.K. Alors, ça, est-ce que...

16 LA PRÉSIDENTE:

17 Q. **[158]** Ce que vous dites, c'est que vous n'aviez pas  
18 loué ou requis de la main-d'oeuvre des Gestions  
19 A.J.

20 R. Effectivement.

21 Q. **[159]** Donc, la main-d'oeuvre, ça, c'est une fausse  
22 facture.

23 R. Cette portion-là.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[160]** O.K.



1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. [161] Et quelle est la portion de la fausse  
3 facture?

4 R. Bien, la main-d'oeuvre, là, que je vous dirais là-  
5 dessus, là. Ça, c'est faux, là, j'ai pas pris de  
6 main-d'oeuvre.

7 Q. [162] Je comprends, mais c'est parce que la facture  
8 est au total...

9 R. Ah! Non, mais ça doit ressembler à dix pour cent  
10 (10 %), là.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. [163] La main-d'oeuvre?

13 R. Non, mais sur la facture, là.

14 Q. [164] Pas plus que ça?

15 R. Non.

16 Q. [165] Regardez, on va aller à celle du trente et un  
17 (31) mars deux mille quatre (2004) qui est la  
18 numéro 3103-2.

19 R. Hum, hum.

20 Q. [166] Rallonge de boom truck, travaux de  
21 nuit, permis de signalisation, rack à  
22 tuyaux, extra grues, extra temps  
23 double

24 pour soixante-cinq mille dollars (65 000 \$). Est-ce  
25 que ces travaux-là ont été faits?

1 R. Ces travaux-là ont été faits. Si c'est au complet,  
2 je peux pas vous dire par contre.

3 Q. [167] En fait, c'est rien que par... Expliquez-nous  
4 ça, là, comment se faisait la... Vous dites qu'il y  
5 a eu des travaux...

6 R. Oui.

7 Q. [168] ... mais c'est toujours juste pour...

8 R. Mais, là, je m'en rappelle, là, il y a dix (10)  
9 ans, là, exactement ce que projet-là, là. Je  
10 m'excuse, là.

11 Q. [169] Vous vous souvenez pas. Bon.

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. [170] Mais, là, on comprend que, dans le fond,  
14 votre compagnie va payer une facture partie... dans  
15 cette facture-là, il y a une partie qui est fausse.  
16 Et, là, vous recevez ceci, vous la payez, puis vous  
17 recevez ça en argent.

18 R. Oui.

19 Q. [171] Qu'est-ce que vous avez fait avec l'argent?

20 R. J'ai pas mal dépensé.

21 Q. [172] Oui, mais dépensé quoi? Vous avez payé vos  
22 employés au noir ou bien vous avez  
23 essentiellement... Parce que, ça, c'est déductible  
24 d'impôt, là, vous, là. Vous sauvez de l'impôt par  
25 ces dépenses-là. On vous retourne de l'argent

1 comptant. Est-ce que vous avez utilisé cet argent  
2 comptant pour payer des employés?

3 R. Non, pas d'une façon importante, là. Ça c'est...  
4 Mais...

5 Q. **[173]** Pas d'une façon importante...

6 R. Non.

7 Q. **[174]** ... mais un peu.

8 R. Oui mais rarement, je vous dirais. Honnêtement,  
9 là...

10 Q. **[175]** Donc, essentiellement, c'est plus pour des  
11 dépenses personnelles.

12 R. Oui.

13 Q. **[176]** Cet argent comptant-là, là. Mais ça vous  
14 permettait de déduire ceci de vos impôts, là.

15 R. Oui.

16 Q. **[177]** Merci.

17 (10:42:41)

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[178]** O.K. Alors, c'est là-dessus que je voulais  
20 vous amener. Le but de générer cet argent comptant-  
21 là, ce n'était pas pour payer des employés, ce  
22 qu'on dit au noir.

23 R. Non.

24 Q. **[179]** Faire du temps supplémentaire?

25 R. Non, parce que en partant, j'ai toujours eu des

1           entreprises de grues. Les entreprises... Les  
2           grutiers, c'est des gens qui... Il y a peu de  
3           grutiers au Québec, puis les gens sont très sévères  
4           sur leurs conditions de travail. Ça fait que le  
5           temps supplémentaire, ce n'est pas compliqué, ils  
6           sont payés à temps double. Ça fait que, ils l'ont.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Q. [180] Mais vous avez dit au commissaire Lachance  
9           que vous le faisiez, mais rarement.

10          R. Oui. C'est déjà arrivé. Je ne vous dirai pas que je  
11          n'ai jamais payé quelqu'un en argent comptant, mais  
12          ce n'était pas une pratique, puis les gens, ils  
13          étaient...

14          Q. [181] Donc le but, pour poser la question de maître  
15          Crépeau...

16          R. Oui?

17          Q. [182] ... c'était quoi, d'avoir de la fausse  
18          facturation et d'avoir de l'argent comptant?

19          R. Bien, je me... Je me suis servi.

20          Q. [183] C'était pour ne pas payer d'impôt.

21          R. Oui.

22          Me PAUL CRÉPEAU :

23          Q. [184] Des dépenses personnelles, à ce moment-là.

24          R. Oui.

25          Q. [185] Vous ramenez ça à vous-même. Qu'est-ce qui...

1 Ces différentes compagnies-là, qui vous ont fait de  
2 la fausse facturation, est-ce qu'elles ont une  
3 personne en commun, ces différentes entreprises-là,  
4 à votre connaissance?

5 R. Non.

6 Q. **[186]** Est-ce que vous connaissez quelqu'un qui  
7 faisait, en deux mille trois (2003), deux mille  
8 quatre (2004), de la fausse facturation?

9 R. Bien... Qui fait... Je ne peux pas vous répondre,  
10 là.

11 Q. **[187]** Qui offrait des compagnies qui faisaient des  
12 factures d'accommodation?

13 R. Bien, je ne peux pas vous répondre en deux mille  
14 trois (2003), deux mille quatre (2004), là.

15 Q. **[188]** Bien, à cette époque-là, qui était en arrière  
16 de ces compagnies-là, Monsieur Lafortune? Un de vos  
17 amis?

18 R. Je ne peux pas vous dire.

19 Q. **[189]** Vous ne le savez pas.

20 R. Non.

21 Q. **[190]** Pensez-y bien, là. Dans... Dans vos amis,  
22 dans l'industrie de la construction, là...

23 R. Hum.

24 Q. **[191]** ... est-ce qu'il y en a un qui était en  
25 arrière - puis là la question est très claire,

1           là...

2           R. Oui.

3           Q. [192] Est-ce qu'il y en a un qui était en arrière  
4           de ces différentes entreprises-là d'accommodation?  
5           Avec qui vous en avez discuté, puis vous avez réglé  
6           ça?

7           R. Bien, j'ai quelqu'un que je connais bien [REDACTED]

8           [REDACTED]

9           Q. [193] Oui? Je comprends qu'il y a quelqu'un que  
10          vous connaissez [REDACTED]

11          R. Monsieur Dubois, mais c'est-tu lui qui est en  
12          arrière de ça, je ne peux pas vous dire.

13          Q. [194] Bien, c'est ça que je vous demande.

14          R. Bien...

15          Q. [195] Vous connaissez monsieur Dubois [REDACTED]

16          [REDACTED]

17          [REDACTED]

18          [REDACTED]

19          [REDACTED]

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. [197] Le prénom de monsieur Dubois?

22          R. Pardon?

23          Q. [198] Quel est le prénom de...

24          R. Normand.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[199]** O.K. Alors... Tiens. On va peut-être juste  
3 regarder, là... Monsieur Dubois, vous savez qu'il a

4 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED] Monsieur Normand Dubois,  
7 c'est un de vos amis, ça?

8 R. Oui, je connais bien.

9 Q. **[200]** Connais bien. C'est un ami?

10 R. Je connais bien.

11 Q. **[201]** Fréquenté?

12 R. Quelques fois par année.

13 Q. **[202]** O.K.

14 R. Les dernières... Puis je vous dirais dans les  
15 dernières années, non.

16 Q. **[203]** Bon bien on va... On va rester en deux mille  
17 quatre (2004). Deux mille quatre (2004) à deux  
18 mille huit (2008).

19 R. Ah, en deux mille quatre (2004) à deux mille huit  
20 (2008)... Oui, je le connais.

21 Q. **[204]** O.K. Vous faites... Vous faites affaire avec  
22 lui?

23 R. Bien, je l'ai rencontré souvent parce que, il  
24 connaît beaucoup de monde dans l'industrie de la  
25 construction.

1 Q. **[205]** Lui-même a une compagnie de construction?

2 R. Oui.

3 Q. **[206]** Si je vous disais qu'il y a plus de deux cent  
4 cinquante (250) compagnies coquilles contrôlées par  
5 monsieur Dubois, qui servent à faire de la fausse  
6 facturation, êtes-vous surpris de ça, Monsieur  
7 Lafortune? Je fais une affirmation.

8 R. Bien, oui, je suis surpris de ça.

9 Q. **[207]** O.K. Et si je vous disais que ces  
10 entreprises-là, qu'on vient de mentionner, sont  
11 toutes des entreprises contrôlées par monsieur  
12 Dubois, votre ami?

13 R. Je suis bien surpris.

14 Q. **[208]** Vous êtes surpris.

15 R. Oui.

16 Q. **[209]** O.K. Alors vous ne saviez pas, mais vous  
17 admettez que vous avez fait de la fausse  
18 facturation avec des entreprises, mais vous ne  
19 saviez pas que ces entreprises-là relevaient de  
20 votre ami, monsieur Dubois.

21 R. Non.

22 Q. **[210]** O.K. Les... Et vous dites ça n'a jamais  
23 servi, cet argent-là, à générer de... de l'argent  
24 pour payer des salaires en argent comptant.

25 R. Je vous l'ai dit, j'ai dû sûrement payer du monde



1 en argent comptant, mais c'est très peu.

2 Q. **[211]** Les... Est-ce que vous avez déjà demandé,  
3 dans le cadre de vos travaux, de vos différents  
4 sous-contractants, des lettres de conformité?

5 R. Non.

6 Q. **[212]** Pourquoi vous ne l'avez pas fait?

7 R. Parce que ça m'a jamais été demandé.

8 Q. **[213]** Non, non, je comprends, vous, on vous le  
9 demandait pas à vous mais, vous, en avez-vous  
10 demandé à vos sous-contractants pour vous assurer  
11 que vos sous-contractants étaient en ordre avec les  
12 différentes instances gouvernementales? Vous savez  
13 c'est quoi une lettre de conformité?

14 R. Oui, mais je l'ai su bien après deux mille quatre  
15 (2004).

16 Q. **[214]** O.K. Puis si je vous parle lettre d'état de  
17 situation, c'est la même chose, ça, vous comprenez  
18 ça?

19 R. Oui, je comprends ça, mais honnêtement, c'était pas  
20 pratique commune dans notre industrie du tout dans  
21 ces années-là.

22 Q. **[215]** De demander des lettres de conformité de vos  
23 sous-contractants?

24 R. D'en demander et de s'en faire demander,  
25 effectivement. Puis je vous dirais que, même à ma

1           connaissance aujourd'hui encore, dans les grues,  
2           c'est pas quelque chose, je pense, qu'on voit  
3           souvent.

4       Q. **[216]** O.K. Quel était le but de la lettre de  
5           conformité? Vous dites vous étiez même pas au  
6           courant, en deux mille quatre (2004)?

7       R. Bien...

8       Q. **[217]** Ou c'est parce que vous vouliez pas le faire?

9  
10      R. Non, non, c'est pas quelque chose qui était... O.K.  
11           Si je comprends bien, une lettre d'état de  
12           situation c'est quelque chose qui est demandé par  
13           votre client pour recevoir un paiement. Ça fait  
14           qu'à ce moment-là, si vous avez des sous-traitants,  
15           vous faites cette même demande-là aux sous-  
16           traitants.

17      Q. **[218]** O.K. C'est une lettre dans laquelle votre  
18           sous-traitant doit obtenir des lettres de  
19           conformité et vous les produire, à l'effet que son  
20           dossier est conforme à la CCQ, à la CSST, les  
21           différentes instances gouvernementales, qu'il  
22           détient les permis nécessaires pour faire les  
23           travaux puis qu'il n'a pas de... de dette envers  
24           ces différents organismes-là?

25      R. Oui. C'est ça, oui.

1 Q. **[219]** Oui. Et que cette lettre-là est une  
2 protection pour vous, quand vous détenez la lettre  
3 de conformité, parce que vous savez, à ce moment-  
4 là, que votre sous-contractant est en ordre et  
5 qu'il est ordre avec les différentes instances  
6 gouvernementales?

7 R. Oui, mais je l'ai jamais demandée parce qu'on me  
8 l'a même jamais demandée à moi. Dans les années...  
9 Présentement, de la façon que ça fonctionne, c'est  
10 très populaire puis c'est exigé pour chacun des  
11 paiements. Mais, à ce moment-là, moi, je... je vous  
12 dirais que j'ai pas vu ça souvent.

13 Q. **[220]** O.K. Vous l'avez pas vu à l'époque puis on  
14 vous en a pas demandé, mais ce que je vous demande  
15 surtout c'est si, vous, vous en avez demandé aux  
16 différentes entreprises qu'on vient d'identifier...

17 R. Je pense que j'ai jamais demandé ça à aucune  
18 entreprise dans ces années-là, c'est pas compliqué.  
19 Puis je vous dirais qu'à ma connaissance, même  
20 jusque... le temps que j'étais chez Guay, en deux  
21 mille neuf (2009), on a jamais demandé ça à un  
22 sous-traitant puis jamais un sous-traitant nous l'a  
23 demandée.

24 Q. **[221]** O.K. Mais c'était pas une bonne façon de  
25 se... Vous dites qu'aujourd'hui c'est courant, là?

1 R. Hum.

2 Q. **[222]** O.K. Et êtes-vous d'accord avec moi que c'est  
3 courant parce que ça prévient tout le phénomène de  
4 la fausse facturation? Ça vous indique que votre  
5 sous-contractant est une entreprise en ordre avec  
6 les différentes instances gouvernementales?

7 R. Effectivement, je pense que c'est un moyen qui est  
8 assez lourd, mais qui est utile, oui.

9 Q. **[223]** O.K.

10 (10:50:14)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[224]** J'aimerais savoir, vous dites que maintenant  
13 la lettre de conformité est demandée, c'est monnaie  
14 courante?

15 R. Je pense que oui.

16 Q. **[225]** Est-ce que c'est une lettre de complaisance  
17 ou c'est une lettre réelle?

18 R. Bien, ceux que je vois passer c'est sûr qu'ils  
19 viennent directement de... sont pas de  
20 complaisance, non.

21 Q. **[226]** Vous les voyez passer de?

22 R. Non, mais dans le cadre de mon travail puis même  
23 par après, « astheure » je vois c'est quoi des  
24 lettres de conformité. Mais, à l'époque, là, je  
25 vous dirais, moi, à ma souvenance, j'ai jamais

1 demandé ça parce que je me l'ai jamais fait  
2 demander, là.

3 Q. [227] O.K.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [228] C'est vous qui avez abordé le sujet tantôt,  
6 vous avez eu des problèmes fiscaux suite à  
7 l'utilisation de certains sous-contractants. Vous  
8 avez pas pensé à ce moment-là que c'était une bonne  
9 façon, justement, de prévenir ces problèmes-là que  
10 d'aller chercher des lettres d'état de situation  
11 des sous-contractants?

12 R. Absolument.

13 Q. [229] O.K. Puis vous l'avez jamais fait en deux  
14 mille quatre (2004). C'était-tu quelque chose qui  
15 était nouveau ça, en deux mille quatre (2004)?

16 R. Écoutez, je peux pas dire quelle loi a été  
17 impliquée ou que ce modèle-là est arrivé. Mais j'ai  
18 pas vu ça, je vous le dis, même des années après,  
19 là. C'est pas quelque chose qui était commun.

20 Q. [230] C'était pas commun, mais ça... Puis c'est  
21 pour ça que vous l'avez pas fait ou c'est parce que  
22 vous...

23 R. Ah! je connaissais pas ça, moi. Je connaissais pas  
24 ça.

25 Q. [231] Vous connaissiez pas ça.

1 R. Lettre d'état de situation, je connaissais pas ça.  
2 Puis, si vous me permettez, à cause de ma chicane,  
3 en plus, que j'ai eue longtemps avec Revenu Québec  
4 à ce sujet-là, même les numéros de TPS, TVQ, si on  
5 les vérifiait, ils étaient conformes. Ça fait  
6 qu'une lettre d'état de situation, je connaissais  
7 même pas ça.

8 Q. [232] Et si je vous disais que, déjà en l'an deux  
9 mille (2000), il y avait une directive  
10 d'interprétation à Revenu Québec qui disait aux  
11 entrepreneurs :

12 Demandez des lettres de conformité, ça  
13 va vous protéger dans ces cas-là.

14 Vous aviez des comptables qui vous représentaient,  
15 vous êtes dans l'industrie de la construction,  
16 pourquoi vous avez pas utilisé ce moyen-là  
17 justement pour prévenir les coûts que vous avez eus  
18 en deux mille quatre (2004) puis deux mille huit  
19 (2008)?

20 R. O.K. À ma connaissance, ça incluait les comptables  
21 puis les gens avec qui je travaillais, c'était pas  
22 connu. Probablement que ça existait depuis deux  
23 mille (2000), là, mais c'était pas demandé. Ça fait  
24 que je connaissais pas ça. Désolé, mais... c'était  
25 pas connu.

1 Q. **[233]** Et de toute façon, auriez-vous obtenu,  
2 pensez-vous que vous auriez pu obtenir des lettres  
3 de conformité pour l'entreprise, vous avez donné  
4 tantôt, Grues Moderne.

5 R. Bien écoutez, je peux pas répondre parce que je  
6 connaissais pas ça, fait que je peux pas vous  
7 donner la réponse là-dessus. Mais ce que je peux  
8 vous dire, c'est que même les numéros de TPS/TVQ de  
9 Grues Moderne étaient toujours valides en deux  
10 mille dix (2010).

11 Q. **[234]** O.K.

12 R. Fait que je peux pas me fier là-dessus.

13 Q. **[235]** Les numéros sont valides. Est-ce que la  
14 compagnie fournissait des services? Est-ce qu'elle  
15 était en ordre avec la CSST? Avec la CCQ?

16 R. Je peux pas vérifier ça. La seule chose que j'ai  
17 vérifiée, que je pouvais vérifier...

18 Q. **[236]** O.K.

19 R. ... les numéros de taxe étaient valides.

20 Q. **[237]** Vous pouvez pas vérifier ça. Puis une lettre  
21 de... d'état de conformité, c'est pas justement ça,  
22 vérifier auprès des instances gouvernementales, de  
23 la CCQ, la Commission de la construction, Régie du  
24 bâtiment, à savoir si votre sous-contractant est en  
25 ordre, détient des licences appropriées et si son

1 dossier, même fiscal, est en ordre. C'est ça le but  
2 de la lettre d'état de conformité.

3 R. Bien j'ignorais ça, je vous le dis, j'ignorais ça,  
4 puis je pense que c'était même pas commun jusqu'à  
5 deux mille neuf (2009).

6 Q. **[238]** O.K. C'est apparu tout d'un coup ça? Vous  
7 dites en deux mille neuf (2009), là, depuis ce  
8 temps-là, ça se fait de façon régulière.

9 R. Bien je pense que le monde, oui, effectivement,  
10 sont plus sévères là-dessus puis ils ont découvert  
11 ce moyen-là, mais je vous le dis, j'avais pas vu ça  
12 souvent.

13 Q. **[239]** Bon. Et avec monsieur Dubois, en avez-vous  
14 déjà parlé d'obtenir des lettres de conformité de  
15 ses différentes entreprises?

16 R. Non.

17 Q. **[240]** Non? O.K. Avec monsieur Dubois, vous avez  
18 jamais, avez-vous déjà parlé de fausse facturation?

19 R. Non.

20

■

■

■

24

25

journaux, mais moi j'ai pas parlé, je connais  
Normand, on a parlé de toutes sortes de choses,



1           mais ses affaires, c'est ses affaires.

2           Q. **[242]** O.K. Vous portez pas de jugement...

3           (10:54:21)

4           LA PRÉSIDENTE :

5           Q. **[243]** Fréquentiez-vous la famille Dubois?

6           R. Oui, une fois par année j'allais à leur domaine  
7           pour le party des pommes.

8           Q. **[244]** O.K. Et Normand Dubois est le fils de Jean-  
9           Guy Dubois, c'est ça?

10          R. Je peux pas vous dire, je connais pas.

11          Me PAUL CRÉPEAU :

12          Q. **[245]** Vous connaissez pas. Vous savez pas ou vous  
13          connaissez pas le Jean-Guy Dubois du, de la famille  
14          Dubois de Montréal?

15          R. Je serais très surpris que ça soit...

16          Q. **[246]** Apparenté?

17          R. Apparenté.

18          Q. **[247]** Les... Maintenant, on a parlé tantôt de  
19          fausse facturation faite au bénéfice de Fortier  
20          Transfert. Est-ce que votre entreprise, Fortier  
21          Transfert, a déjà fourni des factures  
22          d'accommodation à d'autres entreprises?

23          R. Non.

24          Q. **[248]** Et, là, je vous le demande à vous  
25          personnellement, Monsieur Lafortune, et non pas

1 nécessairement à Fortier Transfert, est-ce que  
2 vous, vous avez déjà favorisé de la fausse  
3 facturation ou aidé d'autres entreprises à faire de  
4 la fausse facturation, à obtenir des factures  
5 d'accommodation?

6 R. Non.

7 Q. **[249]** Jamais?

8 R. Non.

9 Q. **[250]** Pensez-y bien.

10 R. À ma connaissance, j'ai pas fourni de fausse  
11 facturation à des gens.

12 Q. **[251]** Non? O.K. Si je vous parle de l'entreprise  
13 Ganotec.

14 R. Oui.

15 Q. **[252]** Vous connaissez Ganotec?

16 R. Oui.

17 Q. **[253]** Qu'est-ce que c'est que cette entreprise-là?

18 R. C'est une entreprise dans le domaine de la  
19 construction spécialisée dans les raffineries.

20 Q. **[254]** O.K. Qui, deux mille quatre-deux mille huit  
21 (2004-2008), qui sont les patrons chez Ganotec?

22 R. Monsieur, bon, ils étaient un groupe d'une dizaine  
23 de, une dizaine d'actionnaires. Il y avait monsieur  
24 Larouche, monsieur Arsenault.

25 Q. **[255]** O.K. Monsieur Larouche, Serge Larouche?

1 R. Oui.

2 Q. **[256]** Monsieur Arsenault, Eugène?

3 R. Oui.

4 Q. **[257]** Eugène Arsenault, c'est un de vos amis ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[258]** Ami proche?

7 R. Oui.

8 Q. **[259]** C'est un ami de monsieur Dupuis?

9 R. Oui.

10 Q. **[260]** Vous êtes... Un bon ami de monsieur Jocelyn  
11 Dupuis?

12 R. Moi?

13 Q. **[261]** Non, monsieur Arsenault.

14 R. Oui, oui, je pense que oui.

15 Q. **[262]** O.K. Ça, on reviendra tantôt sur votre  
16 relation avec monsieur Arsenault mais monsieur  
17 Arsenault, chez Ganotec, est-ce que quelqu'un de  
18 chez Ganotec vous a déjà demandé de fournir des  
19 factures à... Non, dis autrement : est-ce que  
20 quelqu'un chez Ganotec vous a déjà demandé comment  
21 procéder pour obtenir de l'argent comptant par de  
22 la fausse facturation?

23 R. Peut-être qu'on n'a déjà parlé, là.

24 Q. **[263]** Parlé? Comme ça, là?

25 R. Oui.

1 Q. **[264]** Pourquoi vous parlez comme ça avec un, des  
2 dirigeants d'une grande entreprise, de fausse  
3 facturation pour obtenir de l'argent comptant?

4 R. Bien, je comprends que c'est des dirigeants d'une  
5 grande entreprise, mais c'est des gens que je  
6 côtoyaient tous les jours fait que si c'est déjà  
7 tombé sur le sujet, c'est probable, là.

8 Q. **[265]** C'est probable et qu'est-ce...

9 R. Je déjeunais avec ces gens-là deux jours par  
10 semaine.

11 Q. **[266]** O.K. Et est-ce qu'ils vous ont déjà demandé  
12 de les aider à obtenir de l'argent via de la fausse  
13 facturation?

14 R. Pas à ma connaissance, non.

15 Q. **[267]** Pensez-y bien, là. Monsieur Larouche il vous  
16 a-tu déjà demandé ça spécifiquement d'obtenir des  
17 fausses factures contre de l'argent comptant?  
18 Monsieur Larouche, Ganotec, avait besoin d'argent  
19 comptant?

20 R. Il m'en a peut-être déjà parlé, oui.

21 Q. **[268]** Oui? Puis vous en auriez parlé puis est-ce  
22 que monsieur Larouche vous aurait dit pourquoi  
23 qu'il avait besoin d'argent comptant?

24 R. Non.

25 Q. **[269]** Il vous a jamais dit ça?

1 R. Non.

2 Q. **[270]** O.K. Maintenant, on en a peut-être parlé,  
3 qu'est-ce que vous auriez peut-être répondu dans  
4 cette conversation-là?

5 R. Je le sais pas.

6 Q. **[271]** Bon. Je vais vous suggérer des choses.

7 R. Oui.

8 Q. **[272]** Monsieur Larouche vous a demandé, il a besoin  
9 d'argent comptant et entre deux mille deux (2002),  
10 deux mille trois (2003), jusqu'à deux mille six  
11 (2006), vous lui avez remis quelques centaines de  
12 milliers de dollars en argent comptant.

13 R. Moi?

14 Q. **[273]** Oui. À travers vous, excusez, à travers les  
15 services de Louis-Pierre Lafortune, pas vous  
16 personnellement.

17 R. Bien non, moi je fais pas ça.

18 Q. **[274]** Vous faites pas ça?

19 R. Non.

20 Q. **[275]** Donc, vous avez pas aidé Larouche à obtenir  
21 des services de fausse facturation?

22 R. Bien écoutez, c'est sûr que c'est pas moi qui ai  
23 fait ça, là... là, vous me posez si on a déjà  
24 parlé, probablement, mais c'est pas moi qui ai fait  
25 ça, ça c'est sûr.

1 Q. **[276]** O.K. Est-ce que... on va prendre à l'onglet  
2 13 la première page, s'il vous plaît, Madame  
3 Blanchette.

4 LA GREFFIÈRE :  
5 1143?

6 (10:59:08)

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui.

9  
10 109NP-1143 : Lot de fausses factures émises par  
11 Ganotec entre août 2003 et février  
12 2004  
13

14 Q. **[277]** Les Constructions du Richelieu, une facture  
15 du premier (1<sup>er</sup>) août deux mille trois (2003) à  
16 Ganotec construction et entretien industriels,  
17 services pour démobilisation du chantier inter  
18 (inaudible), différents éléments qui sont  
19 mentionnés pour une facture totale de soixante-dix-  
20 sept mille dollars (77 000 \$). Je vous pose la  
21 question, Monsieur Fort... Monsieur Lafortune, est-  
22 ce qu'il s'agit d'une fausse facture qui aurait...  
23 que mons... que monsieur Larouche ou Ganotec aurait  
24 obtenu à travers vos services?

25 R. Non. Bien ça en est peut-être une, là, mais c'est

1 pas moi certain.

2 Q. **[278]** C'est pas vous certain, ça?

3 R. Non.

4 Q. **[279]** Bien si c'est pas vous, il y a-tu quelqu'un  
5 d'autre chez Fortier Transfert qui faisait... qui  
6 en faisait de la fausse facturation?

7 R. Pas à ma...

8 Q. **[280]** Chez Fortier Transfert, c'est vous puis c'est  
9 monsieur Payette, là, on s'entend?

10 R. Oui, c'est ça puis je serais bien surpris que ça  
11 soit monsieur Payette aussi, là.

12 Q. **[281]** Monsieur Payette, lui, il s'occupait pas  
13 du... est-ce qu'il s'occupait du bureau?

14 R. Bien il venait au bureau aussi, là, mais...

15 Q. **[282]** La page suivante, Madame Blanchette, on va  
16 voir une facture des Gestions AJ, facture du dix  
17 (10) février deux mille quatre (2004) à Ganotec  
18 Construction, fourniture de quatre plates-formes  
19 élévatrices, fourniture d'une plate-forme, pour  
20 quarante et un mille dollars (41 000 \$). Est-ce que  
21 ça serait une fausse facture que vous auriez  
22 envoyée à Ganotec?

23 R. Non, ça non.

24 Q. **[283]** O.K. Il y en reste deux autres qu'on va  
25 repasser, alors vous avez remar... c'était Gestion

1 AJ, dix (10) février, on va avoir Gestion AJ treize  
2 (13) février, location d'une grue pour un total de  
3 vingt-deux mille dollars (22 000 \$), vous  
4 reconnaissez... c'est pas une facture, ça,  
5 d'accomodation que vous avez obtenue de Gestion AJ  
6 au bénéfice de Ganotec?

7 R. Bien une affaire qui est sûre, c'est pas moi, puis  
8 c'était pas pour moi non plus, là.

9 Q. **[284]** O.K. Et il reste la dernière. Je sais que  
10 c'est pas pour vous, on parle de Ganotec.

11 R. Hum hum.

12 Q. **[285]** La question c'était, est-ce que vous en avez  
13 obtenu pour Ganotec via vos services à vous, là,  
14 des factures d'accomodation? Vous voyez, on a une  
15 troisième facture...

16 R. Hum hum.

17 Q. **[286]** ... pour trente-sept mille dollars  
18 (37 000 \$)?

19 R. Non, mais...

20 Q. **[287]** Non?

21 R. C'est pas moi ça, non.

22 Q. **[288]** O.K.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[289]** Qui faisait les factures chez vous?

25 R. Bien cette entreprise-là, qui faisait les factures,



1 c'est... bien on avait une équipe, là, dans  
2 plusieurs entreprises, qui faisait les factures,  
3 là.

4 Q. [290] Alors je comprends...

5 R. Des factures, on en faisait, là, pour vous  
6 mettre... une couple de milliers par année, là.

7 Q. [291] Vous voulez dire vous faisiez de la fausse  
8 facturation pour avoir une couple de milliers...

9 R. J'ai jamais dit que j'ai fait de la fausse  
10 facturation. J'ai dit que l'entreprise, les  
11 entreprises que j'avais, faisaient des milliers de  
12 factures par année, là, ça fait qu'il y avait  
13 plusieurs personnes qui faisaient les factures chez  
14 nous. Mais ça, là, c'est pas... c'est pas mon  
15 entreprise, là.

16 Q. [292] Ça fait que ça veut dire n'importe qui  
17 pouvait faire une facture chez vous?

18 R. Non, pas n'importe qui, il y a peut-être six, sept  
19 personnes, là, il y en avait... j'avais cinq  
20 succursales ça fait qu'il y avait une à deux  
21 personnes par succursale en partant qui pouvaient  
22 en faire.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. [293] Alors...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[294]** Si on prend la facture du premier (1<sup>er</sup>) août  
3 deux mille trois (2003), celle que Maître Crépeau  
4 vous a montrée...

5 R. Hum hum.

6 Q. **[295]** ... vous admettez avec moi que le détail est  
7 plutôt succinct en ce qui concerne la ventilation  
8 des... des coûts?

9 R. Absolument, mais c'est pas mon entreprise puis  
10 c'est pas... bien c'est mon client Ganotec, là,  
11 c'est un client avec qui je travaillais, là,  
12 mais...

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[296]** Mais, vous n'avez rien à voir avec ces  
15 factures-là. On voit que c'est des factures  
16 envoyées par Richelieu ou encore Gestions au client  
17 Ganotec, c'est exact? C'est ça votre souvenir?

18 R. Bien, effectivement, puis c'était pas à moi ça.

19 Q. **[297]** Madame Blanchette, montrez-nous donc le haut  
20 de la page, cette page-là. Alors, 514-259-4131,  
21 Fortier Transfert, c'est une transmission faxe ça?

22 R. Oui, c'est ça.

23 Q. **[298]** Qui vient de chez Fortier Transfert?

24 R. Oui.

25 Q. **[299]** Et regardez les trois factures de Gestions

1 A.J., alors c'est la page 2 de 4, 3 de 4 et 4 de 4.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[300]** Je vous sou mets que la page 1 qui ne porte  
4 pas l'en-tête, ce serait la page 1 de 4. Ces  
5 factures-là transitent ou arrivent de chez Fortier  
6 Transfert.

7 R. Oui.

8 Q. **[301]** Comment ça se fait que Fortier Transfert  
9 envoie des factures de Gestions A.J. puis Richelieu  
10 à Ganotec?

11 R. Je peux pas vous répondre.

12 Q. **[302]** Monsieur Lafortune, je vous sou mets...

13 R. Oui.

14 Q. **[303]** ... l'hypothèse suivante. Monsieur Larouche  
15 nous a indiqué que c'étaient quatre fausses  
16 factures obtenues via vos services et que c'est  
17 votre entreprise chez vous, chez Fortier Transfert  
18 qui vous vous occupiez de la fausse facturation, et  
19 c'est vous qui avez transmis ces factures-là, qui  
20 sont toutes fausses, complètement fausses, à  
21 monsieur Larouche.

22 R. Non.

23 Q. **[304]** Vous n'avez pas fait ça.

24 R. Non.

25 Q. **[305]** Et vous êtes pas capable de nous expliquer

1 comment se fait-il qu'on retrouve sur le fax en  
2 haut que ça provient de votre entreprise.

3 R. Non.

4 Q. **[306]** Mais, écoutez, là, c'est pas certainement pas  
5 Gestions A.J. puis Richelieu qui viennent faxer de  
6 chez vous, là. On s'entend?

7 R. Bien, ils ont pu partir du fax chez nous, mais  
8 c'est sûr que ces entreprises-là, c'est pas moi,  
9 là, ça fait que, ça, on va mettre ça clair, là.

10 Q. **[307]** Je comprends que ce n'est pas celles-là.

11 R. Et...

12 Q. **[308]** Mais, comment qu'elles auraient pu partir de  
13 votre fax?

14 R. Bien, là, écoutez, je suis pas capable de justifier  
15 ça, je suis pas capable d'expliquer ça, là, comment  
16 que c'est parti de mon fax.

17 Q. **[309]** Des factures d'une autre entreprise que -  
18 vous avez admis tout à l'heure - qui a fait de la  
19 fausse facturation pour vous, qui passent entre vos  
20 mains puis... en tout cas, qui partent de chez  
21 Fortier Transfert puis qui arrivent chez Ganotec,  
22 vous êtes pas capable d'expliquer ça.

23 R. Non.

24 Q. **[310]** On va regarder... regardez Gestions A.J., le  
25 bas de la page, Madame Blanchette. Regardez le

1           numéro de téléphone 450-682-5374 puis il y a un  
2           numéro de fax à côté. Ramenez-nous à la première  
3           page, Madame Blanchette, Construction Richelieu.  
4           Ah! C'était la première page celle d'en haut.  
5           Amenez-nous... Regardez Richelieu, le numéro de  
6           téléphone en bas 450-682-5374. C'est le même numéro  
7           de téléphone, c'est le même numéro de fax.  
8           Expliquez-nous ça?

9           R. Là...

10          Q. **[311]** Vous avez fait affaires avec ces deux  
11          entreprises-là, en passant.

12          R. ... je peux pas expliquer, une autre entreprise,  
13          pourquoi qu'ils ont deux raisons sociales à la même  
14          place. J'ai eu plusieurs compagnies à la même place  
15          avec le même numéro de téléphone, puis, regarde, je  
16          peux pas vous expliquer. Il faudrait que vous  
17          demandiez aux personnes concernées, là.

18          Q. **[312]** Puis si je vous disais qu'on leur a  
19          demandé...

20          R. Oui.

21          Q. **[313]** ... puis ils nous disent tous que c'est de la  
22          fausse facturation faite au bénéfice de Fortier  
23          Transfert. Aussi bien chez Gestions A.J. que chez  
24          Richelieu, c'est des compagnies coquilles qui  
25          n'existent pas et dont les administrateurs disent

1 « c'était... » monsieur Normand Dubois et son  
2 comptable qui menaient tout ça pour faire  
3 uniquement un stratagème de fausses facturations.  
4 C'est ça que les autres personnes nous disent.

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[314]** Maintenant, êtes-vous capable de nous  
7 expliquer ça? Votre version, Monsieur Lafortune,  
8 sur le fait que vous avez vous-même utilisé ces  
9 compagnies-là et, deuxièmement, qu'il y a des  
10 factures de... alléguées de monsieur... de Ganotec,  
11 de Serge Larouche, qui passent par votre  
12 entreprise. C'est simple, c'est rien que ça.  
13 Expliquez-nous ça, là, comment ça se fait que ça  
14 passe par chez vous?

15 R. Je peux pas vous répondre comment que ça se fait  
16 que ça passe chez nous.

17 Q. **[315]** Vous ne pouvez pas répondre pourquoi que ces  
18 deux entreprises-là, qui sont à deux adresses  
19 distinctes, ont le même numéro de téléphone?

20 R. Bien, non, il y a quelqu'un qui a mis ça dans le  
21 fax de chez nous. Bon. Mais, je peux pas vous dire  
22 pourquoi.

23 Q. **[316]** Monsieur Dubois, quel genre d'entreprise...  
24 Vous avez parlé qu'il a une entreprise de  
25 construction.

1 R. Bien, il en a eu plusieurs.

2 Q. **[317]** Il en a eu plusieurs. Deux cent cinquante  
3 (250)?

4 R. C'est ce que vous avez dit tantôt.

5 Q. **[318]** Oui, mais... Non, mais je vous pose la  
6 question, ce que vous en savez. Écoutez, c'était un  
7 de vos amis, là, monsieur Dubois.

8 R. Oui.

9 Q. **[319]** Oui. Puis vous allez, vous dites, une fois  
10 par année au party chez lui.

11 R. Oui.

12 Q. **[320]** Deux fois par année?

13 R. Peut-être s'il en faisait deux, mais...

14 Q. **[321]** Oui.

15 R. ... je m'en rappelle plus d'un, là.

16 Q. **[322]** O.K. Et je comprends quand il vous invite,  
17 vous êtes une relation d'affaires, mais relation  
18 d'amitié aussi avec monsieur Dubois?

19 R. Bien, je l'aime bien, là, mais...

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Je vais vous laisser le soin de décider de l'heure  
22 à laquelle vous voudriez prendre la pause, Maître  
23 Crépeau.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Oh! Il est onze heures (11 h 00), Madame la





1 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

19 Q. [323] O.K. Monsieur Lafortune, on s'est... quand on

20 s'est quitté, on parlait de monsieur Dubois, son

21 rôle au sein de différentes entreprises. Et je

22 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]

7 ont utilisé ses services de fausses facturations et  
8 des coquilles vides du gang et du... en fait, de  
9 l'endroit où habite monsieur Dubois, son style de  
10 vie assez... assez... assez à l'aise. On fait  
11 référence qu'il y a même un hélicoptère qu'il y a  
12 eu dans son entourage. Alors, c'est bien du même  
13 monsieur Normand Dubois dont on parle ici?

14 R. Oui.

15 Q. **[324]** O.K. Et on parle de sa résidence, là, qui se  
16 trouve, je pense, c'est à Saint-Joseph... Saint-  
17 Joseph-du-Lac dans Les Laurentides?

18 R. Oui.

19 Q. **[325]** Vous vous êtes déjà rendu à cette résidence-  
20 là?

21 R. Oui.

22 Q. **[326]** Je voudrais peut-être... alors, cette pièce-  
23 là ne sera pas déposée, Madame la Présidente. Il  
24 s'agit tout simplement d'un article pour fins de  
25 discussion. Mais, on va aller à... la pièce numéro,

1 à l'onglet 33, qui est une conversation du onze  
2 (11) mars deux mille huit (2008).

3 LA GREFFIÈRE :

4 Elle est cotée sous 1144.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 11...

7 LA GREFFIÈRE :

8 1144?

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 1144, ça va.

11 (11:41:56)

12

13 109NP-1144.1 : Écoute électronique 08-0078 00432

14

15 109NP-1144.2 : Transcription de l'écoute  
16 électronique 08-0078 00432

17

18 Q. **[327]** Alors vous allez voir, Monsieur Lafortune,  
19 qu'on fait référence à une conversation du onze  
20 (11) mars, à sept heures cinquante-quatre (7 h 54)  
21 le matin, entre monsieur Normand Dubois et Louis-  
22 Pierre Lafortune. On va l'écouter, et je vais  
23 demander vos commentaires.

24

25 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

1           Alors on reconnaît votre ton de voix enjoué, et  
2           celui de monsieur... C'est bien monsieur Dubois à  
3           qui vous parlez?

4           R. Oui.

5           Q. **[328]** Vous vous rappelez... Ça vous rappelle quoi,  
6           cette... cette conversation-là? Est-ce que ça vous  
7           dit quelque chose, « T'oublies pas samedi? » Si je  
8           vous disais une fête, un party au domicile de  
9           monsieur... de monsieur Dubois?

10          R. C'est possible, oui.

11          Q. **[329]** C'est possible, mais est-ce que c'est ça?  
12          Vous en souvenez-vous? On est en deux mille huit  
13          (2008), là, on est au onze (11) mars, là.

14          R. Non. Je ne me rappelle pas, le onze (11) mars deux  
15          mille huit (2008), quand il me parlait du samedi.  
16          En mars, ce n'est pas les pommes, ça fait que... Je  
17          ne sais pas.

18          Q. **[330]** O.K. Si je vous disais qu'il y a eu deux  
19          fêtes cette année-là, auxquelles vous avez assisté,  
20          chez monsieur Dubois, une autre au mois de  
21          septembre?

22          R. Oui, ça, ça fait du sens, oui.

23          Q. **[331]** Ça, septembre, c'est les pommes, ça?

24          R. Oui, c'est les pommes.

25          Q. **[332]** O.K. Parce qu'il y a un grand verger sur ses

1 terres, là.

2 R. Oui.

3 Q. **[333]** O.K. Mais celle-là, celle du mois de mars,  
4 vous ne vous en souvenez pas particulièrement. Vous  
5 ne savez pas à quoi ça fait référence, « T'oublies  
6 pas samedi, t'amèneras Mario. » C'est Mario Boulé,  
7 ça?

8 R. C'est possible.

9 Q. **[334]** Oui? C'est un ami, monsieur Dubois connaît  
10 monsieur Boulé?

11 R. Ils se connaissent.

12 Q. **[335]** O.K. Alors ça fait... Monsieur Dubois fait  
13 partie de votre cercle d'amis, à ce moment-là.

14 R. Non. C'est une relation d'affaires que j'ai  
15 rencontrée souvent, puis effectivement, deux fois  
16 par année, ou une fois, là, il faisait un genre de  
17 party annuel où qu'il y avait un paquet de gens de  
18 l'industrie de la construction et d'autres, puis  
19 j'y allais.

20 Q. **[336]** O.K. Et je termine vers la fin, parce qu'il  
21 parle, monsieur Dubois dit, « La gang, en quelque  
22 part, pour s'encourager, la gang, hein? On est une  
23 gang, puis il faut s'encourager. »

24 R. Hum.

25 Q. **[337]** Est-ce que c'est exact, je vous dirais que ça

1 fait partie de sa philosophie et de votre  
2 philosophie des affaires, en affaires, entre amis  
3 on s'encourage, on se donne des contrats l'un  
4 l'autre?

5 R. Bien, c'est sûr que là... J'ai toujours gagné ma  
6 vie, essayé de me faire des amis puis d'être  
7 apprécié pour que les gens prennent des grues chez  
8 nous au lieu d'ailleurs.

9 Q. **[338]** O.K.

10 R. Ça fait que c'est sûr. On parlait justement...  
11 Bien, ce que j'ai compris, là, qu'on parlait,  
12 sûrement que c'était un de ses amis qui a pris des  
13 grues chez nous.

14 Q. **[339]** O.K. Alors, d'autre part, comme vous dites,  
15 ce n'est pas une connaissance, ce n'est pas un ami  
16 plus que ça...

17 R. O.K.

18 Q. **[340]** ... mais si vous vous rendez chez lui pour  
19 des fêtes... Et à l'époque, là, on est en deux  
20 mille huit (2008).

21 R. Oui.

22 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1 les dix (10) dernières années. À ce moment-là,  
2 d'après vous, qu'est-ce qu'il faisait, monsieur  
3 Dubois, dans la vie?

4 R. Bien, Normand, il... Je sais qu'il était dans la  
5 construction, il était impliqué dans la location de  
6 main-d'oeuvre, il avait des entreprises  
7 d'excavation, puis il y avait un paquet d'affaires.

8 Q. **[342]** Il avait un paquet d'affaires, mais vous ne  
9 connaissiez pas ses entreprises de fausse  
10 facturation.

11 R. O.K. Je n'ai pas travaillé avec lui pour ce sens-  
12 là. Moi j'avais l'intérêt, parler avec monsieur  
13 Dubois, parce qu'il connaissait beaucoup de monde,  
14 puis s'il pouvait dire un mot favorable pour que  
15 j'aie de la business, c'était apprécié.

16 Q. **[343]** O.K. Je comprends. Mais c'est parce que vous  
17 nous avez dit tantôt que vous admettez avoir fait  
18 un peu de fausse facturation chez... d'avoir  
19 utilisé des services de fausses facturations, vous  
20 avez fait référence à quelques compagnies, Grues  
21 Modernes, je vous ai parlé de A.J., de Richelieu.  
22 Et si je vous dis que c'était des entreprises  
23 contrôlées par Normand Dubois, le savez-vous?

24 R. Bien, je pense que je ne connaissais pas Normand  
25 Dubois en deux mille quatre (2004).

1 Q. **[344]** Vous pensez que vous ne le connaissiez pas.

2 Vous...

3 R. Je suis pas sûr.

4 Q. **[345]** Pensez-vous que vous auriez pu avoir utilisé  
5 ses entreprises pour faire de la fausse  
6 facturation, en deux mille quatre (2004).

7 R. Je peux pas vous répondre.

8 Q. **[346]** O.K. Monsieur Dubois, deux mille quatre  
9 (2004), vous le connaissiez pas, mais on voit qu'en  
10 deux mille huit (2008), c'est déjà... vous avez  
11 l'invitation à son... à la fête chez lui, à son  
12 domicile. Est-ce que vous avez fait des activités  
13 sociales avec monsieur Dubois?

14 R. Oui.

15 Q. **[347]** Des activités majeures avec lui?

16 R. Bien, des activités majeures, j'ai fait plusieurs  
17 activités sociales, là, son « party » annuel en  
18 était un, on dînait ensemble peut-être deux fois  
19 par année.

20 Q. **[348]** Des... Avez-vous été présidents d'honneur,  
21 vous et lui ainsi qu'une autre personne, pour un  
22 cocktail à l'Île Ronde, une activité de financement  
23 pour la Fondation des aveugles ou... j'ai pas...  
24 peut-être, le nom, je me trompe, là, mais...

25 R. Si je me trompe pas c'était sa fille,



1           effectivement.

2           Q. [349] Sa fille?

3           R. Sa fille.

4           Q. [350] O.K., c'était pas lui, c'était sa fille.

5           R. Non.

6           Q. [351] Sa fille qui est active dans son entreprise  
7           de construction?

8           R. Bien... Oui.

9           Q. [352] Le savez-vous?

10          R. Bien, je sais qu'elle était impliquée dans la  
11          construction. Exactement, je peux pas vous dire.

12          Q. [353] Qui a organisé cette activité-là, à l'île  
13          Ronde? Qui est l'organisateur de ça?

14          R. C'est ma femme.

15          Q. [354] C'est votre épouse?

16          R. Oui.

17          Q. [355] Ça c'est madame Nadon?

18          R. Oui.

19          Q. [356] On va la nommer, c'est Carole Nadon, là, qui  
20          a aussi une entreprise qui fait, justement, de la  
21          sollicitation?

22          R. Oui, elle fait des levées de fonds, effectivement.

23          Q. [357] Des levées de fonds.

24          R. Oui.

25          Q. [358] Maintenant, vous dites c'est votre épouse

1           mais vous avez été pas mal actif dans  
2           l'organisation de cette activité-là?

3           R. Bien, actif...

4           Q. **[359]** Lancer des invités... des invitations?

5           R. Oui. Oui.

6           Q. **[360]** Si je vous disais, spécifiquement pour  
7           recruter la gang d'hélicoptère... les pilotes  
8           d'hélicoptère puis des gens qui ont des  
9           hélicoptères, c'est vous qui vous êtes occupé de  
10          ça?

11          R. Bien, c'est possible que je l'aie aidée, oui.

12          Q. **[361]** Bien, c'est possible; regardez, l'avez-vous  
13          aidée, oui ou non?

14          R. Regardez, c'est ma femme, ma femme fait plein  
15          d'activités pour toutes sortes d'oeuvres, ça fait  
16          queoui...

17          (11:48:43)

18          Me JONATHAN BOIVIN :

19          Si vous me permettez, Madame la Présidente,  
20          Monsieur le Commissaire. D'entrée de jeu, là, je  
21          comprends que c'est une levée de fonds pour un  
22          organisme à but non lucratif. Je me pose vraiment  
23          la question à savoir en quoi ça touche à la  
24          construction? Je comprends qu'il y a eu bien des  
25          gens qui y ont été, là, mais c'est une levée de

1 fonds pour la Société pour les aveugles.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Mais là, Maître Boivin, c'est pas une question de  
4 privilège, là, c'est une question de pertinence et  
5 je vais laisser maître Crépeau continuer sur le  
6 sujet. Merci.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[362]** Alors, est-ce qu'il y a eu une activité de  
9 levée de fonds à l'Île Ronde, le vingt et un (21)  
10 mai deux mille huit (2008)?

11 R. Oui. Bien, la date, là...

12 Q. **[363]** Oui.

13 R. ... ça...

14 Q. **[364]** Deux mille huit (2008), au moins? Au  
15 printemps?

16 R. Je le sais pas.

17 Q. **[365]** Qui en étaient les présidents d'honneur?

18 R. Il y avait moi, Jocelyn Dupuis, Marie-Claude  
19 Dubois.

20 Q. **[366]** O.K. Et il est exact qu'il y avait un  
21 transport d'hélicoptère qui était organisé autour  
22 de ça pour les invités?

23 R. Oui.

24 Q. **[367]** Et que c'est vous qui vous êtes occupé de  
25 recruter, chez vos amis, qui étaient propriétaires

1 d'hélicoptère, des hélicoptères avec des pilotes  
2 pour transporter les gens de l'aéroport à l'île  
3 Ronde?

4 R. C'est sûr que j'ai aidé ma femme à trouver des  
5 gens, oui.

6 Q. **[368]** O.K. Pour le moment on va laisser ça là.  
7 Bien, pourquoi l'idée... quelle était l'idée,  
8 tiens, de demander à madame... la fille de monsieur  
9 Dubois d'agir comme présidente d'honneur avec vous?

10 R. Je peux pas vous répondre.

11 Q. **[369]** Il y a pas d'idée particulière?

12 R. Non.

13 Q. **[370]** Est-ce qu'elle était spécialement connue dans  
14 le milieu de la construction?

15 R. Bien, spécialement, non, mais probablement qu'elle  
16 avait manifesté son intérêt mais je peux pas dire  
17 pourquoi.

18 Q. **[371]** Bon, on y reviendra un petit peu plus loin.  
19 Je voudrais juste... Maintenant on va changer  
20 complètement de sujet, Monsieur Lafortune. Je vais  
21 vous amener après... après la vente de Fortier  
22 transfert à Guay. [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]



1 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

22 R. Il m'a appelé, si... Non, ça je m'en rappelle,  
 23 c'est... Il faisait une levée de fonds, un cocktail  
 24 de financement, fait que il m'a sollicité pour ça.  
 25 Q. [387] O.K. Expliquez-nous, là, le contexte. Vous





1 [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

9 Q. [395] O.K. Bon, alors c'est un cocktail de  
10 financement pour monsieur, monsieur, en l'honneur  
11 de monsieur Boisclair. Ça se tient dans un condo  
12 ici à Montréal.

13 R. Oui.

14 Q. [396] Il y a combien de personnes à cet endroit-là?

15 R. Ah! Il y a pas beaucoup de monde. Je mettrais une  
16 vingtaine.

17 Q. [397] O.K. Dans, expliquez donc dans quel contexte,  
18 en fait, est-ce que l'invitation s'adressait à vous  
19 spécialement ou elle était à quelqu'un de chez Guay  
20 en tant que fournisseur pour L.M. Sauvé?

21 R. Non, il me semble qu'ils m'avaient appelé pour ça  
22 personnellement. Bien, là, j'y allais dans le cadre  
23 de mes fonctions, là, mais je pense qu'ils  
24 m'avaient appelé.

25 Q. [398] C'est vous qu'ils avaient... O.K. Et quand on

1 parle cocktail de financement ça impliquait,  
2 évidemment, contributions politiques?

3 R. Il y avait, oui, ça venait avec un chèque.

4 Q. **[399]** Ça venait avec un chèque. Alors parlez-nous  
5 de cette soirée-là. La partie, on va commencer la  
6 partie politique, le chèque, là, est-ce que vous  
7 avez contribué?

8 R. Fort probablement.

9 Q. **[400]** Vous en souvenez-vous?

10 R. Je m'en souviens pas, non.

11 Q. **[401]** À cette époque-là, puis tiens, je vais vous  
12 ramener jusqu'en, jusque les années présentes, là,  
13 êtes-vous un contributeur politique sur une base  
14 régulière des différents partis politiques?

15 R. Non.

16 Q. **[402]** À votre connaissance, vous souvenez-vous  
17 combien de contributions politiques vous auriez pu  
18 avoir faites dans votre vie?

19 R. Peu. Trois, quatre.

20 Q. **[403]** Je vais juste aller dans la pièce... je vais  
21 vous montrer un certificat du Directeur général des  
22 élections, je cherche rien que la pièce, là... 37,  
23 excusez-moi. Onglet 37, Madame Blanchette. Il  
24 s'agit d'un tableau préparé par la Commission à  
25 partir des données du Directeur général des

1 élections du Québec concernant les dons faits par  
2 monsieur Louis-Pierre Lafortune aux partis  
3 politiques provinciaux.

4 LA GREFFIÈRE :

5 1145?

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Oui.

8 (11:57:12)

9

10 109NP-1145 : Données du Directeur général des  
11 élections du Québec (DGE) concernant  
12 les dons faits par Louis-Pierre  
13 Lafortune aux partis politiques  
14 provinciaux

15

16 Q. **[404]** Monsieur Lafortune, on y mentionne une seule  
17 contribution en deux mille cinq (2005) au Parti  
18 Québécois pour mille dollars (1000 \$) en un seul  
19 versement. Est-ce que ça peut correspondre avec  
20 l'activité dont vous parlez de financement pour  
21 monsieur Boisclair?

22 R. Oui.

23 Q. **[405]** Deux mille cinq (2005), alors ça nous donne  
24 peut-être une date, là, à ce moment-là, a été  
25 enregistré dans l'année civile deux mille cinq

1 (2005). Ça vous va, ça?

2 R. Mais... bien je ne peux pas vous dire si c'est  
3 celle-là ou non.

4 Q. **[406]** O.K. Si d'autre part, à l'activité de  
5 financement de monsieur Boisclair vous avez fait  
6 une contribution, vous souvenez-vous à quelle  
7 hauteur?

8 R. Je me souviens pas, non.

9 Q. **[407]** Vous vous en souvenez pas?

10 R. Non.

11 Q. **[408]** Vous souvenez-vous d'une autre contribution  
12 autre que celle de... à l'activité de financement  
13 de monsieur Boisclair?

14 R. Non, comme je vous dis, j'ai pas été souvent dans  
15 des contributions, regardez, en deux mille cinq  
16 (2005), je peux pas vous dire, pour deux mille six  
17 (2006)... non, je le sais pas.

18 Q. **[409]** O.K. Mais est-ce que ça a du sens que celle-  
19 ci, qui est mentionnée pour deux mille cinq (2005),  
20 ça soit celle que vous auriez faite à l'activité  
21 pour monsieur Boisclair?

22 R. Peut-être que ça a été rentré dans mes impôts de  
23 deux mille cinq (2005), mais je suis... non, non,  
24 je suis pas sûr, je peux pas vous...

25 Q. **[410]** Vous savez pas? Bon, O.K. On revient

1 maintenant à cette activité-là que vous, vous  
2 pensez c'est plus deux mille six (2006) puis bon,  
3 le DGQ... le Directeur général, lui, en voit une en  
4 deux mille cinq (2005), là, on va la mettre, O.K.,  
5 dans cette période-là. Les... vous vous rendez là  
6 et parlez-nous de cette activité-là, monsieur...  
7 monsieur Sauvé est là?

8 R. Oui.

9 Q. **[411]** Vous arrivez là, vous... vous l'aviez jamais  
10 rencontré avant ça, Paul Sauvé?

11 R. Non.

12 Q. **[412]** O.K. Vous connaissez... sauf de réputation,  
13 vous connaissez pas l'individu, sauf pour lui avoir  
14 parlé une fois?

15 R. Il me semble, oui.

16 Q. **[413]** O.K. Parlez-nous qu'est-ce qui s'est passé à  
17 ce cocktail-là.

18 R. Bien je suis arrivé, j'avais aucune idée où  
19 j'allais, si c'était un restaurant ou un domicile,  
20 ça fait que je suis arrivé, j'ai compris que  
21 c'était à son appartement, un luxueux condo, là, je  
22 me rappelle que c'était très beau, très, très  
23 design, là, puis ça semblait assez neuf aussi et  
24 comme je vous dis, il y avait quinze (15) à vingt  
25 (20) personnes. Moi c'est pas compliqué, ceux que

1 j'ai reconnues... bien je suis rentré, il s'est  
2 présenté, après ça j'ai rencontré son père, j'ai  
3 rencontré un révérend aussi qui s'occupait du St-  
4 James...

5 Q. [414] Le révérend Bonnar?

6 R. Oui.

7 [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

■ [REDACTED] les autres  
17 invités, est-ce que c'est des gens que vous  
18 connaissez?

19 R. Bien il me semble que non.

20 Q. [418] Des gens du milieu de la construction, des...

21 R. Je peux pas vous dire, je les connais pas.

22 Q. [419] O.K. Et alors ces gens-là sont présents et...  
23 bien c'est quoi votre réaction quand vous les  
24 voyez, on parle... on va parler, à ce moment-là, de

25 [REDACTED]

1 R. Oui, bien j'étais surpris parce que ça fait des  
2 années que je l'avais pas vu, je l'avais connu  
3 quand j'allais à l'école secondaire puis on s'était  
4 perdu de vue pendant des années, ça fait que quand  
5 je l'ai croisé là-bas, je lui ai dit: « Bonjour »,  
6 des banalités.

7 Q. **[420]** Des banalités, mais ça fait drôle de  
8 retrouver, en tout cas, un vieux compagnon d'école,  
9 là?

10 R. C'est pas un vieux compagnon d'école, il allait à  
11 la même institution que moi puis il était plus  
12 vieux que moi, je savais c'était qui puis je lui ai  
13 dit: « Bonjour », là.

14 Q. **[421]** Plus vieux que lui? À l'école secondaire,  
15 avez-vous fait le collègue avec lui?

16 R. Oui, oui, oui.

17 Q. **[422]** O.K. Tous dans les mêmes années, mais à cette  
18 époque-là, est-ce que vous vous fréquentiez? Étiez-  
19 vous des copains?

20 R. Ah non.

21 Q. **[423]** Non? Et puis l'avez-vous... avez-vous gardé

22

23  
24 R. Bien j'avais pas de contact à l'école, là, je  
25 savais c'était qui parce qu'une petite institution,







1

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

1 [REDACTED]  
2 [REDACTED]  
3 [REDACTED]  
4 [REDACTED]  
5 [REDACTED]  
6 [REDACTED]  
7 [REDACTED]  
8 [REDACTED]  
9 [REDACTED]  
10 [REDACTED]  
11 [REDACTED]  
12 [REDACTED]  
13 [REDACTED]  
14 [REDACTED]  
15 [REDACTED]  
16 [REDACTED]  
17 [REDACTED]  
18 [REDACTED]  
19 [REDACTED]  
20 [REDACTED]  
21 [REDACTED]  
22 [REDACTED]

23 Q. [444] ... vous le connaissez déjà à ce moment-là.

24 Mario Boulé.

25 R. Mario je le connais, oui.

1 Q. [445] Marc Bourgoin.

2 R. Oui, je le connais aussi.

3 [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [450] O.K. En ce qui concerne Mario Boulé...

22 R. Oui.

23 Q. [451] Vous dites que vous le connaissiez. Mais est-  
24 ce que vous le connaissiez plus que juste le  
25 connaître?



1 [REDACTED]  
2 R. Bien là, j'aimerais ça qu'on mette un peu en  
3 perspective quelque chose, là. Tu sais, je connais  
4 des centaines de personnes, des milliers. [REDACTED]  
5 [REDACTED] là, on en a fait un grand cas, là, mais je  
6 suis pas sûr que je l'ai vu quatre fois dans ma  
7 vie, puis on a échangé des banalités, puis bonjour,  
8 puis ça va bien, puis... Je veux dire, je n'ai  
9 jamais fait de business avec cette personne-là,  
10 puis je l'ai croisé, ça fait que ça serait dommage  
11 et totalement faux de tout teinter, là, comme si je  
12 passais mes fins de semaine avec lui, sa femme puis  
13 ses enfants, là. C'est quelqu'un que je connais, je  
14 vous dirais, à peine, que j'ai rencontré quelques  
15 fois. Parce que, oui, j'étais quelqu'un qui se  
16 promenait beaucoup; oui, cette personne-là était  
17 ami... ou est toujours ami, peut-être, avec Mario  
18 Boulé puis ils se promenaient ensemble puis ils  
19 sont venus me dire « Bonjour ». Ça fait que je  
20 voudrais pas qu'on... qu'on teinte toute. Il faut  
21 faire attention à ça.

22 [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

21 Q. **[461]** Est-ce que vous aviez de l'argent, à ce  
22 moment-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[462]** Vous aviez beaucoup d'argent?

25 R. Oui.





■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

12 R. Ah! rien de particulier, là, honnêtement, je  
13 connaissais pas grand monde, ça fait que j'ai fait  
14 acte de présence, je suis resté là pas tellement  
15 longtemps, je suis parti.

16 Q. [468] Vous êtes reparti. Est-ce que vous avez parlé  
17 avec monsieur Sauvé?

18 R. Oui. Oui, on s'est parlé.

19 Q. [469] De quoi?

20 R. Ah! je m'en rappelle parce que c'était un peu  
21 particulier. J'essayais de faire la conversation  
22 parce que je le connaissais pas puis je trouvais  
23 que c'était très, très beau chez lui puis il avait  
24 un livre des véhicules. Ça fait que, pour briser la  
25 glace, j'ai dit : « Monsieur Sauvé, quel genre de













■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED] ■  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]  
 ■ [REDACTED]

















■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]



1

[REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]







1

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

■

1

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

■

[REDACTED]

1

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]









































■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]



















































































■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

5 Q. [703] Est-ce que vous étiez... Plus tard on va  
6 parler de SCA mais dans... SCA, qui était une autre  
7 de vos entreprises, c'était du prêt privé ça aussi?

8 R. Oui.

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [705] Vous, vous prêtiez à quel taux?

17 R. Ça dépend des dossiers aussi, là,

18 Q. [706] Le plus élevé?

19 R. Le plus... c'est... un pour cent (1 %) par semaine.

20 Q. [707] Ce qui fait cinquante-deux pour cent (52 %) par année?

22 R. Oui.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. [708] On reviendra dans la partie de SCA. Mais  
25 monsieur [REDACTED] c'est quelqu'un qui est déjà







■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]









■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]











■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]















1 [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]  
■ [REDACTED]

11 Q. [779] O.K. Et votre contribution politique au Parti  
12 Québécois en deux mille cinq (2005), elle vous fait  
13 pas ramener votre contribution à la rencontre de  
14 monsieur Boisclair chez monsieur Sauvé en deux  
15 mille cinq (2005)?

16 R. Moi, j'ai l'impression que c'est en deux mille six  
17 (2006), si je les ai mis en deux mille cinq (2005)  
18 dans les impôts, il y a eu une erreur. Je peux pas  
19 vous dire, là, mais j'ai l'impression que c'est en  
20 deux mille six (2006). Mais, de toute façon, que ça  
21 ait été là ou après, les fois que j'ai vraiment  
22 rencontré Paul Sauvé après cette mondanité-là,  
23 c'était à l'été deux mille six (2006) ou printemps,  
24 là.

25 Q. [780] Je fais juste vous rappeler que les



























































■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]



























1           SERMENT D'OFFICE

2

3           Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,  
4           sténographes officiels, dûment assermentés,  
5           certifions sous notre serment d'office que les  
6           pages qui précèdent sont et contiennent la  
7           transcription fidèle et exacte des notes  
8           recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,  
9           le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
10          qualité dudit enregistrement, le tout, conformément  
11          à la Loi.

12          Et nous avons signé,

13

14

15

16

---

17          **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

---

24          **JEAN LAROSE**

25